

Le 29 mai 2015
A Saint-Genis-Laval,

PROCÈS VERBAL

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 26 MAI 2015**

PARTICIPANTS

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Serge BALTER, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

EXCUSÉS

François VURPAS, Nicole CARTIGNY, Anne-Marie JANAS, Evan CHEDAILLE

ABSENTS

POUVOIRS

Nicole CARTIGNY à Marie-Paule GAY, Anne-Marie JANAS à Mohamed GUOUGUENI, Evan CHEDAILLE à Yves CRUBELLIER

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 00.

M. le MAIRE : « Merci. Le quorum est atteint, nous allons examiner l'ordre du jour en commençant par le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 mars 2015. »

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 mars 2015

T. MONNET : « J'espère simplement que Messieurs CRIMIER et GOUGUENI ont pris le temps de relire ma déclaration lors du précédent Conseil Municipal au sujet des Contrats d'objectif des associations (pages 21 et 22), et qu'ils peuvent admettre de ne pas avoir bien compris ce que je disais avant leurs commentaires désinvoltes ! Merci. »

M le MAIRE : « Parfois, on a du mal à se comprendre, vous savez que la communication est un art difficile ».

S. PATAUD : « Je voulais simplement savoir où en était la modification demandée d'apporter lors du précédent Conseil ? »

M. le MAIRE : « Cela a été intégré, modifié et envoyé, bien sûr. Quand on le dit, on le fait. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Conformément à la loi du 6 février 1992, ce procès-verbal est tenu à la disposition du public en mairie, au Secrétariat Général.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Compte-rendu des décisions n° 2015-021 au n° 2015-041

Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2015-021	Acceptation d'indemnité de sinistre Intrusion à l'école Paul Frantz le 30 novembre 2014	La présente décision vise à accepter l'indemnité de sinistre d'un montant de 1 791.36 euros au titre de l'assurance dommages aux biens concernant l'effraction dans l'enceinte du bâtiment B de l'école Paul Frantz en date du 30 novembre 2014.
2015-022	Avenant de transfert au marché 13/36 "Produits phytosanitaires", lot 5 "Gazon"	La société LES GAZONS DE FRANCE a fait l'acquisition de la branche d'activité de distribution des produits phytosanitaires auprès de tous professionnels exploitée jusque-là par la société GRAINE VOLTZ. Le marché 13/36 "Produits phytosanitaires", lot 5 "Gazon" nous liant à la société GRAINE VOLTZ, la présente décision vise à établir un avenant de transfert afin de poursuivre l'exécution de ce marché avec LES GAZONS DE FRANCE.
2015-023	Marché n° 15/08 Plantation d'arbres, d'arbustes et de plantes de haies	La commune de Saint-Genis-Laval effectue régulièrement des plantations d'arbres, d'arbustes et de plantes de haies, demandant un matériel spécifique pour le dessouchage, le creusement des fosses et l'installation des nouveaux arbres. Le précédent marché public sur cet objet arrivant à son terme en avril 2015, une nouvelle procédure a donc été lancée. 8 offres ont été remises. La présente décision vise, à l'issue de l'analyse de ces dernières, à retenir la société ID VERDE comme attributaire du marché.

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2015-024	Marché n° 15/06 Fourniture de livres et de documents sonores et audiovisuels	Le marché 13/42 relatif à la fourniture de livres et de documents sonores est arrivé à son terme le 31 décembre 2014 et l'accord-cadre AC/66 relatif à la constitution d'un fonds de DVD pour la Médiathèque arrive à son terme le 30 avril 2015 . Aussi afin de réunir ces fournitures dans une seule et unique procédure, une consultation de marché public a été lancée. Au total 10 candidats ont remis des offres pour un ou plusieurs lots de la consultation. La présente décision vise, à l'issue de l'analyse de ces dernières, à retenir les attributaires suivants : - pour le lot n° 1 "Offices nouveautés et commandes tous publics": la librairie RIVE GAUCHE (Diffusion Rhodanienne de la Librairie Papeterie); - pour le lot n° 2 "Ouvrages de fond tous publics": la librairie DECITRE; - pour le lot n° 3 "Bandes dessinées et mangas tous publics": la librairie LA BANDE DESSINÉE; - pour le lot n° 4 "Nouveautés et ouvrages de fond jeunesse": la librairie A TITRE D'AILE; - pour le lot n° 5 "Nouveautés et fonds de catalogue DVD tous publics": la société COLACO; - pour le lot n° 6 "Nouveautés et fonds de catalogue CD tous publics": la société GAM.
2015-025	Marché n° 15/07 Entretien des toilettes publiques	La Ville de Saint-Genis-Laval dispose de trois toilettes publiques automatisées nécessitant un entretien régulier. Aussi une consultation de marché public a été lancée pour cet objet. Deux offres ont été remises. La présente décision vise, à l'issue de l'analyse de ces dernières, à retenir le candidat MPS comme attributaire du marché pour un montant annuel de 8 412 euros HT.
2015-026	Marché n° 15/09 Travaux de réhabilitation du futur poste de police municipale de Saint-Genis-Laval / Façades	À l'issue d'une consultation concernant les travaux de réhabilitation du futur poste de police municipale, tous les lots de travaux ont été attribués à l'exception de celui relatif aux façades, déclaré infructueux. Aussi une nouvelle consultation sur cet objet a été lancée. 4 offres ont été remises pour cette consultation dont une irrégulière. La présente décision vise, à l'issue de l'analyse des trois offres restantes, à retenir la société FERNANDEZ Façades comme attributaire du marché pour un montant de 18 283,90 euros HT.
2015-027	Marché 14/11 Travaux de construction de la nouvelle Maison de Quartier des Collonges. Lot 3 : agrément d'un sous-traitant	L'entreprise SAPEC a été retenue sur le lot 3 "Étanchéité" des travaux de construction de la maison de Quartier pour la somme de 135 552.45 euros HT. Afin de réaliser la toiture végétalisée, il propose la candidature d'un sous-traitant : la SARL Le Prieuré. Son dossier comportant toutes les pièces justificatives nécessaires, la présente décision vise à agréer sa candidature.

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2015-028	Convention de mise à disposition et d'utilisation des locaux du lycée René Descartes à ELIOR Restauration pour l'année scolaire 2014-2015	Dans le cadre de la loi relative à la répartition des compétences entre les communes, les Régions et l'État, le Conseil régional a donné un accord permanent au Maire pour l'utilisation des locaux du lycée René Descartes. Le lycée, sollicité pour une mise à disposition de ses locaux à ELIOR Restauration, a donné un avis favorable. Aussi la Ville a signé une convention d'utilisation et de mise à disposition pour l'année scolaire 2014-2015. L'occupation donnera lieu à une redevance de 100 euros la journée.
2015-029	Remboursement d'une retenue de garantie Marché 12/54 Travaux de rénovation de l'hôtel de ville Entreprise SBM mise en liquidation	Par délibération n° 10.2011.059 du 20 octobre 2011 la Ville a attribué le lot n° 5 (menuiseries intérieures et extérieures bois) du marché de travaux de rénovation de la mairie à l'entreprise SBM SAS qui a été mise en liquidation par jugement du 28 mars 2013. Le liquidateur la SELARL MDP, sollicite le paiement des retenues de garantie, Cependant une fiche GPA ayant été établie pour des désordres constatés sur la banque de l'accueil central, il convient de prélever sur la retenue de garantie s'élevant à 11 097,59 euros, le montant des réparations estimé à 3 000 euros qui fera l'objet d'un titre de recette sur le budget principal et de rembourser le solde (8 097,60 euros) au liquidateur judiciaire.
2015-030	Marché n° 15/05 AMO pour la réalisation de l'agenda d'accessibilité programmée de la Ville de Saint-Genis-Laval	La Ville de Saint-Genis-Laval a un patrimoine communal d'environ 60 Établissements Recevant du Public (du 1 ^{er} et du 2 ^e groupe). Certains travaux relatifs aux normes d'accessibilité restent encore à opérer ou doivent faire l'objet d'une dérogation dans le cadre d'un AD'AP (Agenda D'Accessibilité Programmée) à déposer auprès de la Préfecture. Afin de réaliser l'ensemble de ces demandes administratives, il est nécessaire de recourir à un prestataire extérieur pour le dépôt conforme du dossier. Une consultation de marché public a donc été lancée en ce sens et cinq offres ont été remises. Deux d'entre elles étaient irrégulières. Aussi seules trois offres ont été analysées. A l'issue de cette analyse, la présente décision vise à retenir le candidat ACCEO comme attributaire de ce marché pour un montant total (offre de base + prestation supplémentaire éventuelle) de 22 892, 52 euros HT.
2015-031	Marché 14/16 Restructuration et rénovation de la Médiathèque Lot 4 : Agrément d'un sous-traitant	L'entreprise SOCAM a été retenue sur le lot 4 " Serrurerie " des travaux de restructuration et rénovation de la Médiathèque pour la somme de 182 191 euros HT. Afin de réaliser les marches en bois de l'escalier central et les tablettes des gardes-corps, SOCAM propose la candidature d'un sous-traitant : CHAPUIS SAS pour un montant de 12 851 euros HT. Son dossier comportant toutes les pièces justificatives nécessaires, la présente décision vise à agréer sa candidature.

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2015-032	Accord-cadre AC/69 Travaux de mise en conformité électrique	Une procédure d'accord-cadre a été lancée afin de désigner un prestataire pour la réalisation des travaux de mise en conformité électrique des bâtiments. 4 candidats ont remis une offre avant la date limite de remise des offres. La présente décision vise, à l'issue de l'analyse des offres, à retenir la société ESPACE 3 comme attributaire de cet accord-cadre.
2015-033	Acceptation indemnisation sinistre du 13/02/2015 véhicule 387 BHY 69	La présente décision vise à accepter l'indemnité de sinistre d'un montant de 1 686.90 euros correspondant au montant évalué à l'expertise des coûts de réparation, déduction faite de la franchise de 180 euros.
2015-034	Acceptation indemnité de sinistre jeu dans la cour de l'école P. Frantz le 26/11/2014	La présente décision vise à accepter l'indemnité de sinistre d'un montant de 608.40 euros correspondant au coût de mise en sécurité et de la réparation du jeu, parallèlement au recours engagé contre le tiers responsable.
2015-035	Convention d'utilisation et de mise à disposition d'une salle du lycée André Paillot à l'école primaire Paul Frantz le 11 mai 2015	Dans le cadre de la loi relative à la répartition des compétences entre les communes, les Régions et l'État, le Conseil régional a donné un accord permanent au Maire pour l'utilisation des locaux du lycée André Paillot. Le lycée, sollicité pour une utilisation et une mise à disposition de ses locaux à l'école primaire Paul Frantz le 11 mai 2015, a donné un avis favorable. Aussi la Ville a signé une convention d'utilisation et de mise à disposition.
2015-036	Acte de suppression de la régie d'avances de la crèche collective des P'tits Mômes	La crèche collective des P'tits Mômes ne faisant plus aucune dépense sur la régie d'avances, la présente décision vise à supprimer cette régie.
2015-037	Suppression de la régie d'avances de la crèche familiale des P'tits Mômes	La crèche familiale des P'tits Mômes ne faisant plus aucune dépense sur la régie d'avances, la présente décision vise à supprimer cette régie.
2015-038	Acte modificatif de la régie d'avances des services administratifs	Afin de répondre à l'évolution dématérialisée de certains prestataires de la collectivité, il est nécessaire de doter la régie d'avance des services municipaux d'une carte bancaire. La présente décision vise donc à modifier la régie d'avances des Services Administratifs et à accepter en sus du numéraire et chèques la carte bancaire comme mode de règlement.
2015-039	Marché 14/16 Travaux de restructuration et de rénovation de la Médiathèque Lot 5 : Agrément d'un sous-traitant	L'entreprise Dumas Isolation Cloisons a été retenue sur le lot 5 " Cloisons / Faux -Plafonds " des travaux de restructuration et rénovation de la Médiathèque, pour la somme de 132 989,53 euros HT. Afin de réaliser des travaux de plâtrerie, DIC propose la candidature d'un sous-traitant : TM Plâtrerie pour un montant de 3 000 euros HT. Son dossier comportant toutes les pièces justificatives nécessaires, la présente décision vise à agréer sa candidature.

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2015-040	Marché n° 15/11 Fourniture, installation et maintenance de la technologie RFID pour l'identification, la protection antivol et l'automatisation des prêts-retours des documents de la Médiathèque de Saint-Genis-Laval	La Ville de Saint-Genis-Laval a entrepris une restructuration du projet culturel et architectural de sa médiathèque, afin de répondre aux nouvelles exigences de services à la population et normes environnementales. La RFID fait partie de ces nouveaux services qui vont être offerts aux usagers. La mise en place d'automates de prêts-retours des documents, installés à proximité de l'accueil, permet l'autonomie des usagers qui le souhaitent et de dégager du temps aux agents de la Médiathèque pour le conseil des usagers. Aussi une consultation a été lancée. 3 candidats ont remis une offre. La présente décision vise, à l'issue de l'analyse, à retenir le candidat 3M comme attributaire de ce marché pour un montant de 38 784,44 euros HT.
2015-041	Marché n° 15/10 Remplacement du groupe froid de la Médiathèque de Saint-Genis-Laval	Le groupe froid de la médiathèque situé en toiture n'a plus le rendement nécessaire au refroidissement des locaux d'une part et fonctionne avec un fluide frigorigène aujourd'hui interdit d'autre part. Aussi il est décidé de le remplacer par du matériel plus performant et conforme aux normes actuelles. Pour cela une consultation a été lancée et 10 candidats ont remis une offre dont une candidature non admise et trois offres irrégulières. La présente décision vise, à l'issue de l'analyse des offres restantes et d'une négociation, à retenir la société CVTI comme attributaire du marché pour un montant de 17 932,79 euros HT pour son offre de base et de ne pas retenir la prestation supplémentaire éventuelle (PSE) relative à la mise en place d'une pompe double flux.

Vu la délibération en date du 14 avril 2014 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Et conformément aux dispositions des articles L2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **PRENDRE ACTE** des décisions n°2015-021 à 2015-041 prises dans le cadre de la délégation susvisée.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DES DÉCISIONS ADOPTÉES

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Convention ADS avec la Métropole de Lyon

Rapporteur : Madame Maryse JOBERT-FIORE

Afin de favoriser la coopération entre les services des communes et ceux de la Métropole dans les différentes phases d'instruction des dossiers relatifs au droit d'occupation des sols, il est proposé par la Métropole de Lyon de mettre en commun l'application « Pack ADS » (Application de gestion des autorisations du Droit des Sols) qui comportera un nouveau logiciel d'instruction des autorisations d'urbanisme «Cart@ds ».

En effet, depuis 1998, le Grand Lyon mettait à la disposition des communes le logiciel « Droits de Cités » (DDC, résilié de plein droit en date du 23 mars 2015).

En 2011, un projet de refonte de ce logiciel a été lancé afin d'optimiser les processus métier, de moderniser l'activité et d'améliorer la qualité du service rendu par les communes.

Ainsi, l'objectif visé a été de :

- prendre en compte les évolutions du droit de l'urbanisme;
- réaliser la dématérialisation des échanges avec les services internes, les partenaires et les services de l'État;
- automatiser la production des Certificats d'urbanisme (accès aux données cartographiques du PLU);
- à terme, prendre en compte les dossiers numérisés;
- optimiser le coût du logiciel par le déploiement d'une offre mutualisée.

Aussi le Grand Lyon propose aujourd'hui aux communes cette nouvelle offre de service « Pack ADS », accessible à partir du portail de la Métropole de Lyon, qui s'intègre dans le contexte de l'ouverture aux communes du système d'information de la Métropole comprenant également la possibilité après adhésion particulière d'avoir accès à d'autres solutions informatiques (Géonet, Lyvia).

La participation financière annuelle sera établie, au sein de chaque commune, sur une base forfaitaire correspondant au nombre d'actes constatés par la Métropole pour la commune et sans limitation du nombre d'accès à « cart@ds ». Le nombre de dossiers de l'année 2013 (hors Certificats d'urbanisme a et b et permis de construire de transfert) servira de référence pour les facturations 2015 et 2016 et permettra d'établir un coût de revient au dossier. Le coût unitaire par acte est fixé à 6 € (à l'exception des Certificats d'urbanisme a et b et des permis de construire de transfert).

Ainsi, pour Saint-Genis-Laval, la facturation s'établira sur la base de 293 actes pour 522 délivrés (moyenne équivalente chaque année), soit un coût annuel prévisionnel de 1 758 euros au lieu de 3 660 euros avec l'offre précédente qui était basée sur le nombre de licences.

Pour 2015, il sera appliqué à ce forfait annuel un coefficient de réduction calculé au prorata temporis de la durée effective d'utilisation du nouveau logiciel. Cette durée dépendra de la date d'ouverture du pack ADS et de la période de garantie de 3 mois durant laquelle la solution donnera lieu aux derniers ajustements.

Ce montant forfaitaire est susceptible d'évoluer après 2016.

Il convient donc de signer une nouvelle convention permettant de définir les modalités de la mise en commun entre la Métropole de Lyon et la commune de Saint-Genis-Laval, des logiciels nécessaires à l'accès à l'application « Pack ADS » ainsi que les modalités de partage des informations et données requises pour le bon fonctionnement de ces services.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER**, Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec Grand Lyon-Métropole, la convention relative au « Pack ADS » qui annule et remplace la convention de mise à disposition du logiciel « Droits de cités » (résiliée de plein droit en date du 23 mars 2015);
- **APPROUVER** la gratuité de la période de garantie (3 mois) qui suivra la mise à disposition du logiciel dans la commune;
- **DIRE** que les dépenses afférentes sont inscrites au budget de la Ville - compte 6156.

M. le MAIRE : « Je vous remercie Madame **JOBERT-FIORE** de cette présentation. Je note l'arrivée de Monsieur **MASSON**. » .

Arrivée de M. **MASSON** à 19 heures 11.

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

4. FONCIER

Domanialité de la cour située à l'arrière de l'immeuble 9 place Barnoud

Rapporteur : Monsieur Yves GAVault

Madame CHRISTIN, propriétaire de plusieurs immeubles situés place BARNOUD à Saint-Genis-Laval, a sollicité la Commune pour connaître la nature juridique de la cour située à l'arrière du 9 place BARNOUD afin d'identifier la personne qui doit en assurer l'entretien.

Cette cour n'est pas identifiée au cadastre. Toutefois, cette absence de numérotation n'est pas une condition suffisante pour considérer que le terrain fasse partie du domaine public ou du domaine privé de la Commune. D'ailleurs, de nombreuses cours communes n'ont pas reçu à tort de numérotation cadastrale à l'occasion de la rénovation du cadastre en 1946.

Au regard de l'absence d'acte de classement, de la configuration des lieux (cour en impasse), de l'absence d'aménagement spécial (éclairage, banc etc) et du fait que la Commune n'assure aucun entretien, il n'apparaît pas que la cour soit une propriété de la Commune.

En outre, l'acte notarié transmis par Madame CHRISTIN en date du 21 septembre 1935 concernant la propriété des parcelles AW 1395, 1396, 1399, 1400, 1402 et 1403 précise que la cour serait une « cour commune ».

Afin de permettre à Madame CHRISTIN d'entreprendre les démarches auprès du géomètre et que la propriété de la cour soit régularisée, le notaire de la Commune, Maître COLOMB, a indiqué qu'une délibération du Conseil Municipal était nécessaire pour confirmer l'absence de domanialité publique ou privée de la cour.

Vu les articles L.2241-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, qui précise qu'il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la Commune,

En conséquence, au vu de ces éléments,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **CONSTATER** que la cour située à l'arrière du 9 place Barnoud identifiée sur le plan ci-joint ne fait pas partie ni du domaine public ni du domaine privé de la commune;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la reconnaissance de cette situation.

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

5. ENVIRONNEMENT

Projet Nature des Hautes Barolles- Programmation 2015

Rapporteur : Monsieur Michel MONNET

Le Projet Nature des Hautes-Barolles vise d'une part, à travers une communication importante, à la sensibilisation du public à l'environnement et au monde agricole (animations pédagogiques pour les scolaires, les centres de loisirs, etc...) et d'autre part, à la préservation et à la valorisation des espaces du plateau des Hautes-Barolles (entretien des sentiers pédestres, restructuration des friches, etc...).

Le Projet Nature se divise en objectifs et en actions qui sont réalisées dans le cadre d'une programmation annuelle. Plusieurs actions ont été réalisées en 2014 et sont programmées pour 2015.

OBJECTIF N° 1 : ACCUEIL DU PUBLIC ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

Action n° 1 : Entretien des sentiers balisés et itinéraires de promenades existants

Cette action concerne l'entretien du réseau d'itinéraires de promenades existant (4 itinéraires balisés) sur le plateau des Hautes-Barolles (débroussaillage, réparation des barrières en bois, remplacement de la signalétique dégradée...).

En 2014, les actions suivantes ont été réalisées :

- débroussaillage mené par les « Brigades vertes »;
- réparation d'une barrière en bois du sentier de Sacuny;
- opération de lutte contre l'ambrosie menée par les « Brigades vertes »;
- lancement du marché de conception. Fabrication et pose de la signalétique des sentiers de Sacuny, la Clef des Champs, l'Observatoire.

En 2015, les actions suivantes seront réalisées :

- débroussaillage;
- opération de lutte contre l'ambrosie;
- réparation du muret sentier de Sacuny (vers la cédraie) réception du marché de conception ;
- fabrication et pose de la signalétique des sentiers de Sacuny, la Clef des Champs ;
- l'Observatoire incluant les applications mobiles du Grand Lyon;
- le coût annuel estimatif de cette action s'élève à 10 000 € en investissement et 1 375 € en fonctionnement.

Action n° 2 : Portes d'entrées du plateau :

Les portes du plateau sont les panneaux implantés aux entrées du plateau des Hautes-Barolles. Elles visent à sensibiliser les automobilistes sur leur arrivée dans l'espace naturel et agricole.

En 2014, cette action visait l'entretien des panneaux en cas de dégradation ou d'accident.

En 2015, cette action est maintenue.

Le coût estimatif de cette action s'élève à 750 € en fonctionnement.

OBJECTIF N° 2 : ASSURER UNE GESTION DU PLATEAU

Action 3 : Confortement du maillage bocager et maintien de la biodiversité

Cette action vise l'entretien des haies bocagères plantées en 2010 sur le plateau des Hautes-Barolles. Plus de 2 km de haies ont été plantés dans le secteur du Fort de Côte Lorette, à proximité du cimetière, chemin de Pressin et sur le sentier de Pressin.

Cet entretien était confié à ONF entreprise dans le cadre du marché public de 2010 pour une durée de 5 ans. L'entreprise a réalisé trois passages par an. Le marché arrivant à échéance, l'entretien des haies sera dorénavant réalisé par le service espaces verts de la Ville.

Cette action vise également au maintien de la biodiversité sur le plateau. Ainsi, le Grand Lyon a mandaté deux bureaux d'études en 2014 pour réaliser une étude de faune/flore du plateau, assortie de quelques préconisations de gestion. En 2016, des actions visant à mettre en œuvre ces préconisations seront réalisées. L'objectif à terme est de réaliser un plan de gestion spécifique au plateau des Hautes-Barolles.

Aucun coût estimatif de cette action n'est donc à prévoir en 2015.

Action n° 4 : Plan propreté

La qualité du site s'est améliorée depuis la mise en place du Projet Nature mais cette action vise à assurer une surveillance régulière et le cas échéant le nettoyage de dépôts ou de décharges sauvages.

Cette action est donc maintenue pour 2015.

Le coût annuel estimatif de cette action s'élève à 750 € en fonctionnement.

OBJECTIF N° 3 : SOUTENIR L'AGRICULTURE DU PLATEAU

Action n° 5 : Remise en état des parcelles agricoles

Cette action vise à soutenir l'agriculture du plateau en participant à la remise en état de parcelles agricoles. Les parcelles visées pour 2014/2015 sont situées allées de la Clairière. Cette action permettra à un agriculteur de faire du foin.

Aucun coût n'est à prévoir par cette action.

OBJECTIF N° 4 : CRÉER DES LIENS ENTRE AGRICULTEURS ET CITADINS

Action n° 6 : Sensibilisation à l'activité agricole, aux richesses naturelles et à l'agriculture périurbaine

Afin de poursuivre et de développer le dispositif pédagogique en place autour de l'espace naturel des Hautes-Barolles, des animations pédagogiques sont proposées aux scolaires, aux associations, aux habitants de la commune, aux centres sociaux et aux maisons de quartier de la commune.

En 2014/2015, les animations ont été réalisées par le biais de l'appel à projet, comme les années précédentes. Toutefois pour la première année, la moitié du budget a été alloué aux animations nature périscolaires.

Cette action se poursuit en 2015 (année scolaire 2015/2016).

Le coût annuel estimatif de cette action s'élève à 25 000 € en fonctionnement.

OBJECTIF N° 5 : MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Action n° 7 : Animation suivi et programmation future

L'animation, le suivi et la programmation du Projet Nature sont assurés par les services municipaux avec un appui des services du Grand Lyon et de la Chambre d'agriculture.

Plan de financement prévisionnel pour la programmation 2015

L'ensemble des coûts annuels prévisionnel maximum des actions pré-citées est le suivant :

	ACTIONS	Inv.	Fonct.	Participation Grand Lyon Métropole	Participation St Genis Laval	Total projet
Objectif n°1 :	Accueil du public et mise en valeur du patrimoine					
Action 1	Entretien des sentiers balisés					
	<i>Entretien des sentiers balisés (débroussaillage, abattage d'arbre...)</i>		375,00€	-€	375,00€	375,00€
	<i>Inauguration des bornes des sentiers pédestres et des applications nature</i>		1 000,00€	1 000,00€	-€	1 000,00€
	<i>Requalification des sentiers nature (mur sentier de Sacuny, barrières, bornes)</i>	10 000,00€		8 333,00€	1 667,00€	10 000,00€
Action 2	Portes du plateau					
	<i>Entretien (dégradation, accident...)</i>		750,00€	-€	750,00€	750,00€
Objectif n°2 :	Assurer une gestion du plateau					
Action 3	Confortement du maillage bocager du plateau					
	<i>Mise en œuvre du plan de gestion suite au diagnostic faune/flore 2014 – Report en 2016</i>					-€
	<i>Lutte contre les espèces invasives – report en 2016</i>					-€
Action 4	Plan propreté					
	<i>Enlèvement des dépôts</i>		750,00€	-€	750,00€	750,00€
Objectif n°3 :	Soutenir l'agriculture du plateau					
Action 5	Remise en état des parcelles agricoles			-€	-€	-€
Objectif n°4 :	Créer des liens entre agriculteurs et citoyens					
Action 6	Sensibilisation à l'activité agricole et aux richesses naturelles					
	<i>Animations pédagogiques 2015/2016</i>		25 000,00€	25 000,00€	-€	25 000,00€
Objectif n°5 :	Mise en œuvre du programme					
Action 7	Animation, suivi de projet et programmation future					
Total général		10 000,00 €	27 875,00 €	34 333,00€	3 542,00€	37 875,00€

Sachant que le Grand Lyon - Métropole participait jusqu'à ce jour à hauteur de 100 % du montant HT de l'investissement, la subvention annuelle maximum à solliciter auprès du Grand Lyon est de **8 333 €** pour les actions d'investissement.

Par ailleurs, en fonctionnement le Grand Lyon - Métropole prend en charge jusqu'à ce jour 100 % du montant TTC des actions visant la sensibilisation à l'activité agricole et aux richesses naturelles. La subvention annuelle maximum à solliciter auprès du Grand Lyon-Métropole est de **26 000 €** pour les actions de fonctionnement.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** le contenu du programme d'actions 2015 du Projet Nature des Hautes-Barolles réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Saint-Genis-Laval;
- **SOLLICITER** le Grand Lyon - Métropole pour l'attribution annuelle du fonds de concours à hauteur maximum de 34 333€ (soit 8 333 € en investissement et 26 000 € en fonctionnement);
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes, documents et avenants se rapportant au Projet Nature.

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

6. JEUNESSE

Rythmes scolaires - Année scolaire 2015-2016

Rapporteur : Madame Marie-Paule GAY

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le Conseil Municipal du 9 janvier 2014 a décidé la structuration de la semaine scolaire pour les enfants des écoles primaires publiques saint-genoises pour l'année 2014-2015. De plus, dans le cadre du Projet Éducatif De Territoire (PEDT), fruit d'une large concertation menée avec les acteurs locaux et validé par les différents services de l'État, la Ville s'est donné la possibilité, au regard des premiers constats, de faire évoluer l'organisation générale si nécessaire.

Aussi une démarche de réflexion améliorative a été mise en place auprès des différents acteurs et partenaires.

Les principaux constats concernent les points suivants :

- si le temps de scolarisation le matin est satisfaisant pour les écoles élémentaires, il est trop long pour les maternelles;
- la pause méridienne paraît trop longue au regard de l'heure de reprise mais nécessaire pour un temps de déjeuner et de services;
- l'ouverture des portails une demi-heure avant la classe sur le temps méridien engendre, de par le nombre d'élèves, une situation accidentogène;
- la qualité et la diversité des ateliers sont reconnus. Toutefois il est noté une difficulté d'organisation à la rentrée de septembre.

Pour faire suite à ces remarques compilées en comité de pilotage des 19 janvier et 9 mars, une nouvelle organisation a été travaillée pour la rentrée scolaire 2015-2016 et a été soumise à chaque conseil d'école qui y a donné un avis favorable. Cette organisation vise à :

1. conserver le principe d'une harmonisation dans l'organisation et le fonctionnement sur le territoire;
2. adapter la durée de la matinée pour les maternelles;
3. conserver 2 heures de temps de pause méridienne, facilitant une organisation de services de restauration de qualité pour les demi-pensionnaires;
4. adapter l'organisation des ateliers.

Aussi, concrètement, les adaptations sont les suivantes :

- **Horaires scolaires** : afin de prendre en compte le rythme biologique des enfants, mise en place d'horaires différenciés entre les maternelles et les élémentaires, à savoir :
 - . Maternelles (modification d'un quart d'heure)
 - lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30/11h45 et 13h45/15h45;
 - mercredi : 8h30/11h30 (avec maintien de la garderie gratuite de 11h30 à 12h).
 - . Élémentaires (sans changement)
 - lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30/12h et 14h/15h45;
 - mercredi : 8h30/11h30 (avec maintien de la garderie gratuite de 11h30 à 12h).
- **Pause méridienne** : afin de prendre en compte le nombre de demi-pensionnaires, les temps de restauration nécessaires et de restreindre la période accidentogène actuelle (13h30- 14h) :
 - . durée : pause méridienne de 2 heures;
 - . suppression de l'ouverture anticipée des portails, 30 minutes avant le temps scolaire.
- **Activités périscolaires** : les horaires des activités périscolaires restent inchangés.
 - Par ailleurs, pour tenir compte de la difficulté de mobiliser les partenaires associatifs dès le premier jour et pour permettre aux enfants et aux équipes une meilleure adaptation par rapport à la rentrée, la diversité des ateliers sera restreinte les deux premières semaines de septembre et la dernière de l'année scolaire.
 - Aussi seul l'atelier « Je m'amuse » sera assuré pour permettre l'accueil des enfants qui le souhaitent.
- **Inscriptions** : en tenant compte des difficultés financières rencontrées par les familles et pour ne pas amener des confusions dans leur organisation actuelle :
 - . conserver une inscription financière et aux activités périscolaires à chaque trimestre;
 - . maintien de la tarification actuelle de la participation des familles.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** les évolutions citées pour la rentrée scolaire 2015-2016;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à modifier le Projet Éducatif De Territoire (PEDT) par avenant.

Mme PATAUD : « Nous vous remercions et vous félicitons d'avoir repensé les temps de scolarisation des élèves de maternelle, ainsi que la suppression sur le temps de la pause méridienne, de l'ouverture anticipée des portails de 30 minutes avant le temps solaire pour restreindre la période accidentogène actuelle.

Cependant, nous regrettons qu'il ait dû y avoir des accidents sur la pose méridienne et l'observation de la fatigabilité importante des jeunes enfants au cours de cette année pour que cette décision soit prise alors que nous avons évoqué cela lors du Conseil Municipal du 3 juin 2014, dixit : « Les nouveaux horaires du matin, 8 heures 30/12 heures, cinq jours dans la semaine en

continu ne sont pas adaptés au rythme des enfants, particulièrement des plus jeunes. Ils vont engendrer une grande fatigabilité en raison de l'amplitude horaire de la matinée de 3,5 heures. » Nous avons, d'ailleurs, au cours de ce Conseil, reconnu la différence de besoin entre les enfants de cycle 1 et ceux de cycle 2 et 3. Nous vous avons aussi interrogés alors sur l'évaluation du nombre d'enfants pendant la pause méridienne et la suffisance du nombre d'encadrants, sachant que les élèves externes pouvaient arriver dès 13 heures 30. Dixit : « Comment pouvez-vous évaluer le nombre d'enfants à la cantine et le taux d'encadrement sera-t-il suffisant pour accueillir les enfants, sachant que les enfants peuvent arriver dès 13 heures 30, alors que les enseignants prennent leur service à 13 heures 50 ? »

Nous avons alors souligné la question de la sécurité pour les enfants et il nous avait été alors répondu que des modifications pourraient être faites par la suite.

N'est-il pas plutôt préférable d'anticiper, de prévenir, plutôt que de remédier, car ces enfants de maternelle, les plus sensibles au changement, vont devoir cette année encore s'adapter à de nouveaux rythmes et nous déplorons donc les absences des comités de pilotage dans lesquels nous pourrions mettre au profit des Saint-Genois nos compétences dans le cadre d'une élaboration collective. De plus, nous avons également porté à la connaissance de la Commission 1 une grande fatigue observée par les professionnels les jeudis après-midi avec la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et, là encore, nous savons que certaines des communes voisines ont opté pour la mise en place des TAP une demi-journée aussi par souci d'économies en appliquant le Décret 2014-457 du 7 mai 2014.

Sans remettre en cause la qualité du travail partenarial mené, ne pouvons-nous pas penser répondre à la fois aux besoins, au bien-être des enfants dans l'application de cette réforme dans une certaine mesure, les deux seraient visiblement conciliables. Merci. »

T. MONNET : *« Nous regrettons de ne pas avoir été associés aux Comités de pilotage des 19 janvier et 9 mars, comme nous l'avions demandé. Nous regrettons de ne pas avoir été destinataires des comptes rendus de ceux-ci, comme nous l'avions demandé. Par conséquent, nous nous abstenons. »*

B. PIERONI.- *« Nous prenons acte de la modification d'horaires pour les maternelles. Nous regrettons cependant de ne pas avoir été écoutés dès le début, mais nous vous félicitons d'être dans la voie du progrès. »*

Y. DELAGOUTTE : *« Tout d'abord, pour répondre à Madame PATAUD. Effectivement, quand on parle d'accidents, ce sont simplement des heurts entre enfants qui jouent dans la cour. Plus il y a d'enfants dans une cour, plus il y a de heurts entre eux.*

À propos des nouveaux rythmes pour les maternelles, nous les avons modifiés à la demande de certains parents et d'enseignants et de nos ATSEM. Nous avons tenu compte des avis donnés sur ce point. Concernant les Comités de pilotage. On vous a dit également en Commission 1 que les Comités de pilotage étaient constitués, concernant ceux relatifs aux rythmes scolaires, d'enseignants, de parents d'élèves, de fédérations de parents d'élèves, des DDEN, les associations et un ou deux élus du groupe majoritaire. On entend toutes les propositions des différents membres de cette assemblée. Mais ensuite, il faut choisir et nous faisons.

On doit aussi et on l'a dit et répété également en réunion des présidents : il y a de la déontologie et de la confidentialité vis-à-vis de nos partenaires dans ces COPIL. Il n'est quand même pas souhaitable de faire des comptes rendus et de les diffuser. Cela leur appartient, car ce sont des comptes rendus de leurs travaux.

Sur les CLSPD, nous avons confirmé l'autre jour en réunion, de la même façon que quand on siège dans ce COPIL, qu'il y a une charte de déontologie interministérielle de confidentialité qui est signée. On ne peut donc pas déroger à cette règle, faire des comptes rendus et les diffuser à tout le monde, c'est impossible.

Vous évoquiez la fatigue du jeudi après-midi. Effectivement, je l'observe également dans ma propre famille. Nous essayons d'adapter des TAP le mieux possible, c'est pourquoi nous avons conservé une plage horaire complète pour les enfants en élémentaire, car en fin de matinée, ce sont les meilleurs rythmes chrono biologiques pour eux. Il faut également une pause de deux heures. On ne m'a pas posé la question, mais on nous a demandé de la raccourcir. Il faut la

maintenir, car ces enfants doivent se reposer avant d'attaquer une seconde journée et demi-journée. Vous savez que le rythme chrono biologique en début d'après-midi n'est pas satisfaisant. Si on les fait rentrer beaucoup plus tôt, cela ne serait pas bon non plus. Cela a été relevé par les enseignants.

Vous évoquez un souci d'économie que nous n'avons pas. Nous avons le souci de l'économie générale, mais on ne veut pas « gagner » sur les rythmes solaires. On essaye de faire quelque chose qui s'adapte d'abord aux enfants.

Concernant les propos tenus par Monsieur MONNET, c'était essentiellement à propos du Comité de pilotage et je crois avoir répondu, ainsi que sur les comptes rendus. Je vous signale qu'il y aura, courant juin, une réunion de concertation élargie dont vous faites partie et vous aurez l'ensemble des éléments à l'issue d'une année de fonctionnement, car donner des éléments au fur et à mesure de l'avancement d'un projet, ce n'est pas tellement évident. Il vaut mieux attendre une année de fonctionnement. »

M. le MAIRE : « *Merci, Monsieur DELAGOUTTE.*

Je rajouterai un point pour Madame PATAUD, sur les rythmes scolaires. En effet, certaines communes ont fait le choix de rassembler toutes les activités sur la demi-journée du vendredi et nous avons fait un choix différent. Il nous semblait, avec l'ensemble des partenaires que nous avons concertés et écoutés, qu'il valait mieux, et c'était l'esprit de la loi, réduire le temps d'étude dans la journée pour permettre d'autres activités, et qu'il y ait une vraie réussite scolaire des enfants. Autrement dit, que les journées scolaires, pas temporelles, mais d'étude soient raccourcies. Nous avons fait le choix de réduire la durée d'étude strictement scolaire dans la journée, car si nous faisons cela le vendredi après-midi, on se rend compte que l'on ne change pas le rythme scolaire. Nous avons donc fait ce choix.

D'autres communes ont fait d'autres choix, mais vous savez, ils étaient 95 lors de la première réunion de concertation, ce qui nous rassure. C'était une volonté, avec l'ensemble des partenaires, de réduire les temps scolaires. Cela a fait un très large consensus, quitte à modifier les curseurs, car c'est possible. Il est également intéressant qu'un certain nombre de communes viennent voir comment cela se passe, car ils ont entendu dire que cela se passait plutôt bien à Saint-Genis Laval, quelles que soient d'ailleurs les opinions politiques des uns et des autres. On est tous des élus à la recherche de la meilleure solution, c'est ce que nous avons essayé de faire en privilégiant la réussite éducative et en réduisant le temps d'étude dans la journée. Vous avez ouvert un autre débat en disant que certaines communes avaient choisi le vendredi, ce que nous n'avons pas fait dès le départ. »

S. PATAUD : « *Je n'ai pas dit le vendredi, mais une demi-journée : le mardi et le jeudi, c'est un choix. »*

M. le MAIRE : « *Cela ne change rien au fond. Ce n'est pas la réduction de la durée d'étude scolaire. Après, que les parents déposent leurs enfants à 8 heures du matin et les reprennent à 17 heures ou 18 heures, c'est la durée temporelle de la journée d'un enfant et donc, c'est bien entendu indépendant du reste de ce que nous organisons. C'est un débat intéressant et nous tirerons un bilan à la fin de l'année complète. »*

S. PATAUD : « *J'entends bien ce que vous dites. Cependant, ce qui est porté à notre connaissance, ce jour, c'est que l'on remarque la fatigabilité des enfants le jeudi après-midi. Or, on sait qu'il y a un assouplissement du décret qui permet de libérer ces enfants une demi-journée. Donc il peut être pensé, dans l'intérêt des enfants, de leur libérer la demi-journée du jeudi -je n'ai jamais parlé du vendredi - pour justement répondre, à la fois à leurs besoins, leur permettre d'être moins fatigués et d'adapter les TAP. C'est vrai que c'est une conciliation entre le point de vue économique et surtout, ce à quoi nous sommes très attachés, le respect du rythme de l'enfant. »*

M. le MAIRE : « *Je suis très attaché à la réussite éducative. Je vous redis que votre solution nécessite d'allonger le temps scolaire des autres journées et ce n'était pas le constat qui avait été fait dans les écoles et celui que l'on a fait avec l'ensemble des partenaires qui ont été extrêmement nombreux, comme les parents d'élèves. On ne reviendra pas sur une demi-journée,*

sauf à ce que, effectivement, le bilan que l'on pourrait tirer dans un an ou dans deux ans nous conduise à faire autre chose.

Aujourd'hui, on réduit la journée de temps d'étude qui est souvent aussi un temps de fatigue intellectuelle des enfants. Ce qui est le plus important, pour nous, c'est la réussite scolaire avec tout ce qui est associé derrière, comme les ateliers, l'ensemble du PRE qui est intégré dans les temps scolaires, que ce soient des éléments positifs pour que nos enfants sortent du CM2 avec tous les atouts pour aborder le collège. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 32 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 2

Abstentions

Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

7. CULTURE

Saison spectacle vivant 2015/2016 - La Mouche et les Musiques de Beauregard

Rapporteur : Madame Fabienne TIRTIAUX

Au cours de ces quatre années, la politique du spectacle vivant s'est développée autour de différentes actions :

- **le développement du festival des Musiques de Beauregard**, son ancrage autour d'une thématique qui mêle baroque et formes contemporaines, spectacle vivant et patrimoine;
- la développement de **l'action culturelle/relation aux publics** qui permet de travailler en profondeur avec les différents acteurs de la commune;
- la **mise en place d'un principe de compagnie associée à La Mouche sur 3 ans**, qui inscrit l'artiste au cœur de la cité, avec en septembre 2013, l'arrivée d'une nouvelle compagnie associée, la compagnie Cassandre;
- **l'augmentation du nombre de séances de cinéma hebdomadaires**, le **développement des séances spécifiques** (cinés-débat, Croq'ciné, Ciné-thés, Nuit du cinéma ...) et la participation à des événements phares régionaux ou nationaux (festival Lumière, festival Télérama);
- un **travail sur les espaces d'accueil du public** : travail de scénographie depuis 2010, travail de sécurisation et d'optimisation des espaces;
- l'optimisation du **rayonnement de la structure**, par la mise en place de partenariats sur l'agglomération mais surtout avec le nouveau nom, « La Mouche », à la rentrée 2013.

La saison 2015-2016 poursuivra le travail accompli sur ces quatre années, avec notamment :

- la programmation du festival « Les Musiques de Beauregard » pendant les Journées Européennes du Patrimoine, les 19 et 20 septembre 2015;
- la finalisation du travail sur les espaces intérieurs et lieux d'accueil du public de La Mouche (sécurisation, confort de travail, convivialité) avec la réalisation des travaux dans le hall et la mezzanine et l'autonomisation de la salle Gayet;
- la refonte et la modernisation de la plaquette hebdomadaire du Ciné La Mouche commune avec Cinéma MDP de Pierre-Bénite;
- l'inscription dans le festival « Sens interdit » (Festival à l'échelle de la métropole, initié par le théâtre des Célestins).

LA PROGRAMMATION DES MUSIQUES DE BEAUREGARD, SAISON 4

Le festival présente une programmation finalisée, puisqu'il se déroule du 16 au 20 septembre 2015.

- **Les sonnets de Shakespeare**, La Comédie de Valence, poésie rock, mercredi 16 septembre à 20h30, Chapiteau au parc de Beauregard;
- **La belle au bois dormant**, Compagnie Les fête galantes, Béatrice Massin, danse, jeudi 17 septembre à 19h30, Chapiteau au parc de Beauregard;
- **The kid**, Henri-Franck Beupérin, ciné concert, vendredi 18 septembre à 20h30, Église de Saint-Genis-Laval;
- **La mécanique de la générale**, Le Poème harmonique, humour musical, samedi 19 septembre à 20h30, Chapiteau au parc de Beauregard;
- **La journée au parc - Gratuit**, Observatoires du patrimoine, mimes, spectacles, contes, visites patrimoniales, ateliers de coiffures et costumes, bal des princes et princesses ..., dimanche 20 septembre, de 10h à 18h au Parc de Beauregard.

LA PROGRAMMATION DE LA MOUCHE

Elle propose 20 spectacles, 40 représentations (cf. Tableau ci-dessous).

- **Pluridisciplinaire, accueillant des formats très divers (petites et grandes formes) dans et hors les murs,**

Elle est pluridisciplinaire, avec la présence des différents arts de la scène : théâtre, musique, chanson, cirque, théâtre d'objet, danse ...

Elle s'intéresse aux écritures contemporaines (*Rendez-vous gare de l'est, Retour à Reims...*) sans oublier les classiques (Cyrano, Tartuffe).

Elle a une dimension internationale (Hôtel Paradiso, Interzone...) et accueille des créations récentes (*Merlin, Sublime...*).

Le festival « Paroles, paroles » est reconduit, avec 6 spectacles à travers la ville et toujours des temps d'échange et de débat.

- **Familiale, pour tous les âges**

Elle s'adresse au :

- tout public, intégrant des spectacles « familiaux » (Capilotractées, Sublime ...);
- jeune public, s'adressant à différentes tranches d'âges;
- scolaire s'adressant aux 3 cycles de l'école primaire.

- **Ancrée et rayonnante**

Elle prend soin d'accompagner la création régionale (Merlin, Sublime ...) et intègre des spectacles « locomotives » attirant un large public (Oldelaf, Hôtel Paradiso ...)

- **En réseau sur l'agglomération**

Elle s'inscrit dans les réseaux du territoire comme le *Festival Sens interdit*.

AUTOUR DES SPECTACLES

- **Histoires vraies des Collonges, un projet d'action culturelle sur le territoire**

Histoires vraies des Collonges est un projet d'action culturelle sur le quartier des Collonges et plus largement sur l'ensemble du territoire de la commune, réalisé par la compagnie Cassandre, associée à La Mouche, et recevant un financement dans le cadre du contrat de ville.

Le projet, qui prend sa source dans le projet méditerranéen « La lune dans le puits » initié par l'auteur François BEAUNE, réside dans un collectage d'histoires vraies sur le quartier des

Collonges à travers des interviews et ateliers d'écriture. Ce collectage donnera lieu à un travail d'écriture mené par l'auteur Simon GRANGEAT.

La restitution des textes prendra différentes formes : internet, papier, diffusion radiophonique... Un travail d'ateliers de théâtre sera mené avec des amateurs autour des textes. Ce travail donnera lieu à une représentation en déambulation à travers la ville.

La compagnie Cassandre travaillera avec différents partenaires sur le territoire comme la Maison de quartier des Collonges, la Médiathèque, le CMA ...

– **L'accompagnement à la création**

L'accompagnement à la création fait partie des missions pour lesquelles La Mouche reçoit un financement spécifique de la Métropole. Cet accompagnement prend différentes formes :

- pré-achats de spectacles en création (Merlin, Sublime, l'Ogre et l'enfant);
- accueil en résidence (Merlin, Compagnie Cassandre);
- coproduction (Compagnie Cassandre).

– **L'action culturelle et le développement des publics**

Différents projets d'action culturelle (ateliers, rencontres-débats, levers de rideaux ...) sont mis en place autour de la programmation. En fonction de leur thématique, plusieurs spectacles donnent lieu à la mise en place de liens spécifiques ou de partenariats avec des associations ou groupes spécifiques. Différents partenariats sont en cours de construction (CM&A, Dsitriborg, IFSI ...).

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **ADOPTER** la programmation de la saison spectacle vivant 2015 - 2016;
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer les contrats de cession et les conventions devant intervenir pour la mise en place et le bon déroulement de la saison spectacle vivant 2015-2016.

SAISON LA MOUCHE 2015/ 2016

Spectacle	Nom Cie	Genre	Date
Rdv gare de l'est	Cie MidiMinuit	théâtre	Jeudi 15 octobre 2015 et vendredi 16 octobre 2015
CAFI	Vladia Merlet / Georges Bigot	théâtre	mardi 27 octobre 2015
Juliette + Roméo = AESD	Scopitone 1 Cie	théâtre d'objet	mercredi 4 novembre 2015
Oldelaf		chanson	vendredi 13 novembre 2015
Opera Vinyle	Théâtre pour deux mains	marionnette	mercredi 18 novembre 2015
cyrano	La face Nord Compagnie	théâtre	jeudi 3 décembre 2015
Tartuffe	Groupe Fantomas	théâtre	Mercredi 9 décembre 2015, jeudi 10 décembre 2015 et vendredi 11 décembre 2015
Capilotractées	Tankred Dorst	cirque	mercredi 20 janvier 2016
Merlin	Groupe Fantomas	théâtre	vendredi 29 janvier 2016
Sublime	Arcosm Camille Rocailleux	danse	mercredi 10 février 2016
Hôtel paradiso Famille Flöz	Drôle de Dames	théâtre, mime	mardi 8 mars 2016
Tartine Reverdy	Là-Haut Productions	chanson	vendredi 18 mars 2016
Festival Paroles, paroles		théâtre, récit, musique	du 29 mars au 4 avril 2016
s'il pleut d'partout, c'est que le ciel est plein d'trous ...	la clinquaille	théâtre, chanson	uniquement scolaires
Retour à Reims	Anima Motrix	théâtre	mardi 17 mai 2016
Interzone	Serge Tessot-Gay	musique	vendredi 3 juin 2016

M. le MAIRE : « *Merci, Madame TIRTIAUX. Vous avez montré que la culture est aussi une interprétation et une interpénétration de l'ensemble des politiques qui sont menées sur cette ville et je trouve que c'est très intéressant. J'en prends pour preuve les jeunes qui vont venir au parc de Beauregard pour faire des coiffures. Ils le font dans le cadre de leur formation professionnelle. Ils ne sont pas là simplement pour aider, ce n'est pas du bénévolat, car ce sera une des épreuves de leur CAP coiffure ou de leur Bac Pro. On voit que l'on arrive à tisser des liens, notamment en direction des jeunes et de l'insertion, au-delà du programme culturel que nous ouvrirons lors de la cérémonie le 19 juin. Merci à vous. »*

A. CALLIGARO : « *Merci. Bien sûr, je reconnais tous les bienfaits de la culture, votre énergie et*

vosre gaieté qui sont très appréciables. Concernant les musiques de Beauregard, j'ai bien noté que l'objectif de sponsoring à atteindre pour cet événement est de 30 %. Cependant, pour être plus terre à terre, nous avons déjà posé plusieurs fois la question, notamment lors du budget : quel est le coût de revient global de cette manifestation, y compris la participation des employés municipaux, afin d'avoir un coût réel comme demandé aux associations pour leurs subventions ? Merci. »

M. le MAIRE : « Ce n'est pas tout à fait le fond de la culture, mais nous vous répondrons. Les employés municipaux, il faudra les intégrer sur toutes les manifestations comme le sport, etc.. On n'a pas de comptabilité analytique. »

C. ALBERT-PERROT : « Amis de la culture bonsoir ! Oui, je dis bien amis de la culture, car qui souhaite que la culture ait une place de prédilection au sein de notre société est notre ami. Ceci vous étonnera peut-être, Monsieur le Maire, vu la position géographique dans laquelle vous vous obstinez à nous placer lors des Conseils Municipaux ... : nous, nous considérons que l'accès à la culture est primordial, ce qui en général n'est pas l'opinion des extrêmes.

Nous considérons qu'il est important de le favoriser auprès des plus démunis, car c'est par l'éducation et la culture qu'ils acquerront une richesse que personne ne pourra leur ôter puisque c'est une richesse intérieure qui les rendra forts pour affronter et appréhender le monde, et mener une vie riche de rencontres et de connaissance. Cette richesse, tout le monde y a droit. Nous sommes enchantés donc de la politique culturelle menée à Saint-Genis-Laval, car elle s'adresse à tous, aux scolaires, aux familles, aux personnes plus âgées, et s'applique à tisser des liens entre les individus et les quartiers.

Le festival de Beauregard a su s'adapter en démocratisant la musique Baroque pour la rendre accessible à tous et nous souhaiterions même aller plus loin en voyant s'organiser des spectacles au cœur même des quartiers des Collonges et des Barolles, afin que la musique puisse aller vers ceux qui ne font pas l'effort d'aller vers elle ou qui pensent que ce n'est pas pour eux. Ce serait peut-être un moyen de les appâter pour qu'ils osent ensuite faire la démarche seuls.

La programmation de la Mouche n'a oublié personne, le nombre, la diversité et la qualité des spectacles sont, nous semble-t-il, nécessaires pour attirer les spectateurs de tous bords. Au passage, nous soulignons le fait que le projet d'action culturelle « histoires vraies des Collonges » s'inscrit tout à fait dans le projet de cohésion sociale de la délibération 8, en mettant les quartiers et leurs habitants en valeur, et en renforçant le lien social. Les rencontres-débats et autres actions autour des spectacles contribuent également à rendre accessible le monde de la culture. Nous souhaitons que ce genre d'initiatives se renouvelle et aille même plus loin, en impliquant les habitants des différents quartiers de la commune, en contrat CUCS ou pas.

Pour ce qui est du cinéma, nous sommes satisfaits, très satisfaits, de sa programmation de qualité, et tenons à souligner que les initiatives telles que ciné-thé, ciné-goûter, ciné-débat, etc. s'inscrivent également dans la démarche du mieux vivre ensemble.

Enfin, nous rappelons que s'il est un domaine où il est inimaginable d'attendre des retombées immédiates, c'est bien celui de la culture. Il est donc insupportable d'entendre des élus parler à tout bout de champ de « retour sur investissement »

Pourtant, on le sait, l'impact de la culture est immense dans le bon fonctionnement de la société, pour qu'un pays aille bien, et tout le monde s'accorde à reconnaître que ce domaine doit être privilégié : le Premier Ministre Monsieur Valls n'a-t-il pas reconnu lui-même que réduire le budget de la culture a été une erreur ?

Quant à nous, Monsieur le Maire, si vous avez prévu une augmentation des impôts dans les prochains mois afin d'abonder le budget culturel de la ville, sachez que, d'une part nous ne serons pas contre, et que d'autre part, nous serons volontaires pour participer aux commissions afin de vous apporter nos idées.

M. le MAIRE : « Je demande à voir. »

C. ALBERT-PERROT : « Encore une fois, nous ne pouvons que nous réjouir d'avoir, sur Saint-Genis-

Laval, une programmation culturelle de qualité, et des hommes et des femmes, à tous les échelons, qui forment un groupe de personnes passionnées et enthousiastes. Nous les remercions vivement encore une fois. Que celles et ceux qui pensent que la Culture coûte trop cher, qu'elle est trop élitiste, et que l'on pourrait la revoir à la baisse, osent pousser la porte d'une salle de spectacle pour se laisser surprendre, et pensent à celles et ceux qui n'ont plus la possibilité ou le droit de le faire. Merci. »

M. le MAIRE : « Merci, Madame ALBERT-PERROT. »

Y. CRUBELLIER : « Vous venez de présenter le programme de la saison 2015-2016. Nous aurions souhaité qu'en commission on puisse nous transmettre un bilan sur l'année 2014-2015, afin de connaître les points positifs et négatifs, pour améliorer la nouvelle programmation, mais aucun document ne nous a été communiqué, peut-être l'aurons-nous un jour, nous ne désespérons pas.

Revenons à cette nouvelle saison : en effet, le programme va être chargé. Tout d'abord, les musiques de Beauregard en septembre, avec pour thème la Belle au bois dormant, conte populaire de PERRAULT que chacun, je l'espère, a lu à ses enfants, ses petits-enfants. Combien de générations ont rêvé à l'évocation du prince charmant réveillant la belle endormie d'un doux baiser ? Si seulement un prince ou une princesse pouvait réveiller la municipalité qui prendrait soudain conscience de la situation difficile dans laquelle se trouvent nombre de Saint-Genois. Mais bon, contentons-nous d'espérer échapper cette année au piano suspendu et autres fontaines jaunes.

Concernant le programme de la Mouche, ce ne sont pas moins de 20 représentations, tout genre confondu, qui vont se dérouler, tant à l'intérieur du théâtre que dans différents lieux de la commune. En revanche, on ne peut que déplorer la quasi-absence d'un acteur essentiel à nos yeux : le budget. Ce magnifique programme va coûter aux Saint-Genois, en effet, pas moins de 600 000 euros. Mais, me direz-vous, il y aura des recettes. Oui, mais comme l'année dernière, faut-il s'attendre à un déficit de 400 000 euros qui va rester, encore une fois, à la charge du contribuable Saint-Genois ? En commission, je me suis étonné de cette situation et il m'a été répondu qu'il s'agissait d'un choix politique. Les Saint-Genois seront sans doute ravis, en ces temps difficiles, de savoir que la municipalité a choisi de laisser à leur charge un déficit de 400 000 euros, alors qu'eux-mêmes sont souvent contraints de réduire leurs dépenses pour faire face, notamment, aux augmentations d'impôts, quand ce n'est pas tout simplement pour faire face aux dépenses du quotidien, comme la nourriture.

Selon les éléments qui m'ont été communiqués, la salle dont nous disposons peut accueillir un maximum de 280 personnes. Prenons un exemple : en moyenne, on peut avoir une recette de 10 euros par entrée, ce qui génère une recette moyenne de 2 800 euros par spectacle. Partons de ce principe. Il suffirait d'engager des troupes dont nos coûts seraient limités à ce montant et non de s'offrir des spectacles dont le coût avoisine parfois les 8 000 euros. La plus petite est de 600 euros et on nous a expliqué que la plus grosse est de 8 000 euros par représentation. Cela fait quand même un coût, alors que notre salle peut rapporter 2 800 euros en moyenne. On peut prendre cet exemple. Il faut que nous utilisions les troupes de ce niveau-là.

Nous ne pouvons plus nous permettre de vivre au-dessus nos moyens. Contrairement à ce qui est dit ici ou là, nous ne sommes pas opposés à la culture, bien au contraire. Il s'agit d'un élément important de l'épanouissement de l'individu, mais là, comme partout, le coût doit être maîtrisé.

*Interrogez les Saint-Genois, vous pourrez constater que ce qu'ils veulent, c'est avant tout éviter les gaspillages d'argent public.
Nous voterons contre. »*

B. GUEDON : « J'ai simplement une petite remarque pratique. Je pense qu'il y a une petite erreur sur la page 1 de ce projet de délibération 7 : la date de la mécanique générale sera les 18 et 19 septembre et non pas mai. »

M. le MAIRE : « C'est une date pour information et ce n'est pas grave pour la délibération. Nous pourrions tous entendre l'orgue avec ce film muet. Cela invite à venir voir et cela permettra de montrer une des actualités de l'orgue au niveau culturel dans notre belle église de Saint-Genis Laval. »

F. TIRTIAUX : « *Tout d'abord, concernant le coût du festival, évidemment, il vous sera donné aussi bien pour la Mouche, au moment du bilan et du budget, en novembre et décembre. Le sponsoring et le mécénat, dont on parlait tout à l'heure, sont extrêmement précieux, parce que l'on a un contact avec les entreprises, à mon avis, qui va bien au-delà de la démarche de mécénat. Je peux vous assurer que si l'on arrive à financer le tiers, c'est que l'on est plutôt dans la moyenne haute nationale, parce que la plupart des festivals n'arrive même pas au tiers. Les entreprises écoutent, entendent et répondent à notre préoccupation. Si on était dans une ville qui n'avait pas de projet de cette envergure, elles auraient du mal à recruter. C'est ce que très souvent on nous dit.*

Concernant la programmation hors les murs, sachez que le festival Paroles, Paroles va dans tous les quartiers. Le festival n'a pas le temps de le faire car c'est une programmation qui ne dure que 5 jours et tout au long de l'année la Mouche programme énormément hors les murs, dans tous les quartiers, Collonges, etc.. »

À partir du moment où cela dure 5 jours, c'est un peu compliqué, mais peut-être qu'un jour on décidera de 15 jours, mais sur 5 jours c'est compliqué. En revanche, toutes les actions de médiation dont je vous parlais se font aussi pour le festival. Allez dans les quartiers et parlez du festival et de la programmation à la maison de quartier, au centre social, au CLESG. Vous savez que le CLESG va travailler sur le baroque au mois d'août, pendant les vacances scolaires, et au mois de septembre. C'est pareil pour le centre social, la maison de quartier. Il y a aussi tout un accompagnement sur cette musique baroque, sachant aussi que les écoles vont travailler toute l'année avec le professeur de musique Isabelle FILLON qui fait de l'enseignement artistique au sein des écoles et qui travaille à l'ouverture et à la sensibilité des jeunes par rapport à cet art qui est plus compliqué et qui est à chaque fois à recroiser avec du rock, du cinéma.

Monsieur CRUBELLIER, je crois que nous avons rempli notre objectif, parce que vous avez commencé à faire un peu de poésie en parlant de la Belle au bois dormant et rien que de vous entendre vous élever et vous enthousiasmer autour de la Belle au bois dormant, cela veut dire que oui, la culture a ce pouvoir-là de transformer les gens, de leur donner ces talents et vous m'avez donné une petite lueur d'espoir tout à l'heure. Il y a du travail, mais j'ai vu un début. »

Y. CRUBELLIER : « *Pas à ce prix-là. »*

M. le MAIRE : « *Quelques mots sur la culture, je crois que l'on ne peut pas la placer sur un plan de la rentabilité, je crois que c'est le cas de l'action publique et M. CALLIGARO l'avait évoqué en commission. Peut-être il faudrait que l'on supprime les crèches compte tenu de leur déficit, le sport également, car par rapport à ce que paye l'usager, il est clair que l'on n'est pas dans une rentabilité de tous les services publics qu'offre la ville. Je ne prends que ces deux exemples. On pourrait supprimer aussi l'insertion qui ne fonctionne pas ou ceux qui restent en marge des actions d'insertion et de formation. On pourrait effectivement globaliser les choses.*

Monsieur CRUBELLIER, vous qui lisez les chiffres, finalement, vous en avez eu quelques-uns. Si vous aviez regardé le budget 2014, et je pense que vous l'avez regardé attentivement, le déficit attendu pour la Mouche est en réduction de 2014 à 2015. Je crois qu'il y a cet effort constant de la ville, à la fois des services de la ville et des élus, de diminuer puisque l'on passe d'une prévision de 427 à 414. Il est clair que dans ces subventions d'équilibre, il y a l'ensemble des actions qui sont faites pour les enfants également, le cinéma et un certain nombre de choses.

J'ai bien vu que dans certaines villes de votre sensibilité politique, il y avait une réduction assez drastique de la culture, mais pas seulement. Sur des subventions sportives, on a reçu quelques équipes dans des villes où de manière dramatique, il y a eu des réductions sur un certain nombre de leurs salariés et autres.

Je veux bien que l'on fasse de la culture un bouc émissaire de la crise, mais je crois qu'aujourd'hui en temps de crise, c'est ce qui nous sert. Il faut avoir une hauteur de vue pour observer cela. Cela fait partie, en effet, des dépenses municipales qui concourent à une politique de la ville au sens large du terme et aussi au vivre ensemble.

Vous savez, sur les musiques de Beauregard, il suffira de regarder le compte administratif que nous voterons le 30 juin, vous avez toutes les dépenses, on ne vous l'a jamais caché et entre 2013 et 2014, il y a eu plus de mécènes, plus de recettes. Le coût a diminué pour la ville et je ne suis pas sûr que je puisse tenir le même discours pour 2015 compte tenu d'une situation plus difficile.

Madame TIRTIAUX, l'Adjointe à la culture le sait puisqu'elle rencontre les mécènes potentiels. C'est plus compliqué aujourd'hui d'obtenir des subventions. Malgré cela, on continue d'avancer pour offrir un spectacle aux établissements scolaires, pour offrir une journée au parc et pas seulement pour les amoureux de la musique, mais pour leurs familles et leurs enfants. D'ailleurs, un visiteur qui était venu à la journée au parc, l'année dernière, a trouvé cela tellement bien que du coup, on a une subvention supplémentaire car il encourage ce type de subvention. Il habite Saint-Genis et travaille dans une entreprise que je ne citerai pas. Il trouve bien que ce soit ouvert de cette façon, que l'on découvre notre patrimoine, car c'est aussi ce que l'on veut vendre à l'extérieur. On vend une image de ville et ne vous inquiétez pas, on n'a pas besoin de la Belle au bois dormant pour avoir des entreprises qui viennent nous voir, qui veulent s'installer et se développer. J'en ai quelques exemples récents.

Je crois qu'au-delà de la posture politique, il faut voir la globalité de l'action culturelle et globalement l'action de la ville : tout n'est pas parfait, tout est perfectible j'en suis sûr. Les bilans, vous les aurez. Nous n'avons rien à cacher, Monsieur CALLIGARO, c'est clair. Cela coûte tant et au bout de 4 ans, on va revisiter et voir ce que l'on va garder ou non, on verra l'évolution car on sait que les choses aujourd'hui bougent plus vite qu'avant et que l'on est sans arrêt en train de changer notre politique d'actions culturelles sur la ville et pas seulement, l'action économique et l'action éducative, on le voit bien avec la réforme des rythmes scolaires, qui changeront peut-être encore. Je ne suis pas sûr que ce soit gravé dans le marbre pour des décennies, on le voit bien dans d'autres domaines d'actions, à la fois de la ville, des collectivités et de l'État, si on veut remonter plus haut.

Voilà en quelques mots les éléments que je voulais vous donner. En même temps, on a une politique culturelle qui irrigue largement le territoire et les actions que nous développons dans tous les secteurs d'activité, que ce soit en faveur du handicap et des jeunes. On parlera du tremplin aussi, ce n'est pas de la culture pour la culture, c'est clair que c'est la culture pour la ville et l'ensemble de nos concitoyens.

Cette année, nous aurons pour la première fois un partenariat avec le musée de Gadagne pendant le festival des musiques de Beauregard. Le festival a lieu en même temps que les journées du patrimoine, vous voyez bien que l'on a mutualisé un certain nombre de choses. Pour la première fois, nous aurons un partenariat avec le musée de Gadagne qui va montrer le Gadagne des champs et le Gadagne des villes, les banquiers et une histoire de notre ville. C'est aussi un rayonnement et un facteur d'attractivité, à la fois pour nos commerçants et l'ensemble des entreprises installées. Nous aurons plus de visites, car on mêlera le festival, plus le public du patrimoine et en même temps on ne mobilisera les employés municipaux qu'une fois. Pour un peu, on aurait presque pu faire les vendanges en même temps, mais malheureusement, je ne sais pas si le raisin de Beauregard sera mûr ! »

T. MONNET : « *Nous souscrivons entièrement à ce qui vient d'être dit. Madame TIRTIAUX a très bien montré que la culture avait un lien social culturel bien évidemment et du vivre ensemble qui est fondamental. La culture, depuis plusieurs mandats, monte en puissance réellement par rapport au premier mandat de Monsieur le Maire et à celui d'aujourd'hui, il y a vraiment une plus-value extraordinaire. On ne peut que s'en féliciter pour la commune.*

À titre personnel, l'histoire du baroque, j'étais vraiment hermétique. Depuis la première fois où j'y suis allé, j'y retourne constamment maintenant. Vraiment, il y a une ouverture et des découvertes qui sont faites autour du baroque, et pas qu'avec le baroque, qui sont extraordinaires.

Je convie bien évidemment l'ensemble des élus et toute la commune à y participer, car les prix sont, d'une part, tout à fait raisonnables pour la majorité d'entre nous et donc je pense que cela mérite déjà d'être vu de l'intérieur pour avoir une vision moins terre à terre comme Monsieur CRUBELLIER, à laquelle nous ne souscrivons pas. »

M. le MAIRE : « *Monsieur MONNET, je ne suis pas forcément d'accord avec vous. La culture n'a pas évolué dans ce mandat. Elle a évolué tout au long de la vie municipale. Si vous l'avez observé, chaque année a été différente, chaque année a été un élément nouveau de l'action culturelle de la vie. »*

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 31 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention : 0.

Contre

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

M. le MAIRE : « *Merci beaucoup pour cet appui massif à l'action culturelle de la ville.* »

8. COHÉSION SOCIALE

Programmation cohésion sociale 2015 et décision modificative 1

Rapporteur : Madame Pascale ROTIVEL

La loi n°2014-173 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014 a redéfini en profondeur le cadre d'action de la politique de la ville en déterminant une nouvelle géographie prioritaire.

Faisant suite à l'ancien dispositif de Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) 2007-2014, le Contrat de Ville 2015-2020 (CDV) définit ainsi un périmètre unique d'intervention, celui du quartier prioritaire de la politique de la Ville (QPV), selon un critère unique de « concentration de la pauvreté ».

Saint-Genis-Laval, inscrite dans le précédent dispositif de la politique de la ville avec deux quartiers (Collonges et Barolles), a été maintenue dans le Contrat de Ville avec un seul QPV : les Collonges. Concernant les Barolles, la Ville a demandé à l'État et à la Métropole que le quartier soit inscrit comme « quartier en veille » afin de bénéficier des crédits de droit commun pour l'accompagner dans sa sortie de la politique de la ville.

En terme de contractualisation, le Contrat de Ville d'agglomération définit les orientations qui favoriseront l'équité entre les territoires de l'agglomération, contrat décliné localement dans chaque commune ayant un QPV. Ce document sera signé le 02 juillet 2015 par l'État, la Métropole, la Région ainsi que l'ensemble des maires concernés.

À ce titre, trois axes stratégiques ont été retenus et les objectifs généraux visent à :

- construire « avec » et non pas « pour » les habitants, en organisant une démarche de travail avec eux aux différentes échelles.
- une priorité : la jeunesse.

1 - Rattacher les quartiers à la ville et les diversifier

Cet axe se rapporte à l'enjeu de transformation et d'intégration des territoires. Il s'agit là, notamment à travers le renouvellement urbain, de diversifier les fonctions des quartiers, les raccorder à la ville en facilitant la mobilité afin de renforcer leur intégration et celle de leurs habitants à l'agglomération.

Principaux leviers d'action :

- => *Renouvellement urbain,*
- => *Cadre de vie et habitat,*
- => *Développement économique local,*
- => *Équipements structurants,*
- => *Mobilité/désenclavement.*

2 - Mobiliser les principales politiques publiques

L'enjeu est d'assurer une solidarité sur les territoires prioritaires à travers l'intervention du droit commun des politiques publiques de la Métropole, l'État, les communes et les autres partenaires du Contrat de Ville dans les territoires de la politique de la ville.

Principaux leviers d'action :

- => *Réussite scolaire/Éducation,*
- => *Insertion économique et accès à l'emploi,*

- => *Santé,*
- => *Prévention-sécurité,*
- => *Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (GSUP).*

3 - Renforcer le lien social

Il s'agit de poursuivre et développer la capacité de la politique de la ville à agir pour renforcer le lien social entre tous les habitants. Centré sur le « vivre ensemble », cet axe renvoie plus particulièrement aux enjeux spécifiques liés à la diversité des populations et aux initiatives locales autour d'un projet de territoire.

Principaux leviers d'action :

- => *Développement social,*
- => *Développement culturel,*
- => *Participation conseils citoyens,*
- => *Prévention des discriminations,*
- => *Égalité hommes-femmes.*

Une convention locale d'application du Contrat de Ville sera déclinée sur chaque commune inscrite en Contrat de Ville. Cette convention s'appuiera sur un diagnostic partagé du territoire, le plan de prévention de la délinquance 2015-2017 en cours de finalisation pour préciser les enjeux et programmes d'actions sur les QPV et « quartier en veille » pour la période 2015-2020.

Pour 2015, la commune a d'ores et déjà centré son projet d'actions de cohésion sociale en déclinant ces axes et en tenant compte pour chacun, des objectifs de lutte contre les discriminations, d'égalité hommes-femmes et de travail sur la jeunesse.

La programmation ci-après présente donc les objectifs prioritaires et les actions 2015 en terme de cohésion sociale, dont les actions co-financées par les partenaires institutionnels dans le cadre du Contrat de Ville.

Aussi les objectifs prioritaires pour la Ville de Saint-Genis-Laval sur 2015 sont :

1. Rattacher les quartiers à la ville et les diversifier

La Ville poursuivra la mise en œuvre des deux projets de **renouvellement urbain sur les Collonges et Barolles** :

- **Aux Collonges**, suite au démarrage des travaux en 2014, la construction de la nouvelle Maison de Quartier des Collonges se finalisera à l'été 2015. Le groupe de référents de suivi des travaux, constitué dès le démarrage du chantier pour être une interface entre la Ville et les habitants sur les éventuelles nuisances, continuera à se réunir avec les partenaires locaux de manière mensuelle jusqu'à la fin des travaux.
Les habitants du quartier bénéficieront donc d'un nouvel équipement public structurant dont l'inauguration officielle est prévue à la rentrée scolaire.
- **Aux Barolles**, suite au réaménagement de la place des Barolles en 2013 et la pose d'une nouvelle signalétique directionnelle extérieure en 2014, la prochaine étape du schéma directeur de requalification des espaces extérieurs du quartier élaboré en 2010 par le Grand Lyon et la Ville concerne le Mail des Barolles.
Proposée par la Ville pour être inscrite à la prochaine Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) de la Métropole, cette continuité de la requalification des espaces extérieurs permettrait également d'accentuer la végétalisation du quartier. La délibération de la Métropole actant le financement des projets retenus au sein de la PPI devrait être prise cet été.

Ces actions participeront en outre, à l'amélioration du cadre de vie, du « mieux vivre ensemble » favorisant ainsi le renforcement du lien social et l'intégration de tous les habitants dans la Ville.

2. Mobiliser les principales politiques publiques

En terme de **réussite scolaire et éducative**, le Programme de Réussite Éducative (PRE), jusqu'ici porté à travers la politique de la ville, l'est désormais en droit commun.

La Ville développe également différentes actions en matière **d'insertion économique et d'accès à l'emploi**. Outre les projets menés en direction des jeunes (chantiers d'insertion jeunes adultes, préparation aux entretiens d'embauche), la maîtrise de la langue française et de l'utilisation de l'outil informatique dans la recherche d'emploi et la création d'entreprise, seront les actions menées.

En matière de prévention - sécurité, pour rappel, le Contrat Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CLSPD), en cours de finalisation, constitue ce volet du contrat de ville. À ce titre, à travers les divers groupes de travail pluri-partenariaux (services de la Ville, forces de l'ordre, Éducation Nationale, Services de protection et de prévention, associations socio-culturelles, bailleurs...), diverses actions sont menées quant à la prévention de la délinquance, la santé, la tranquillité publique (chantiers jeunes et éducatifs, les Travaux d'Intérêt Général, les rappels à l'ordre, la vidéo-protection...).

Dans le cadre de la **GSUP**, les actions de **sur-entretien des espaces extérieurs** proposées par les bailleurs sont maintenues. Elles participent au « mieux vivre ensemble » mais permettent également de favoriser l'accès à l'emploi en positionnant un personnel en insertion professionnelle.

3. Renforcer le lien social

Concernant le développement social, si la sortie des Barolles de la géographie prioritaire ne permet plus la plupart des financements de l'État sur ce quartier, la Ville poursuit cependant le financement d'actions sur cette thématique.

Par ailleurs, suite aux attentats à Paris en janvier 2015, **la Ville a souhaité soutenir les initiatives d'actions liées aux valeurs de la République et à la laïcité**.

Dans la continuité de 2014, **l'accent sur le volet culturel est maintenu**. Ainsi, l'action «Histoires vraies des Collonges », nouvelle action portée par « La Mouche », propose de travailler en lien avec les partenaires et groupes scolaires des Collonges sur le partage de témoignages d'habitants quant à des faits vécus sur leur quartier.

Concernant la participation des habitants, **la Ville constituera un Conseil Citoyen**. Cette instance paritaire aura pour vocation d'impliquer les habitants des Collonges (QPV) dans la conduite et le suivi de la politique de la ville.

Ainsi, en 2015, la programmation « cohésion sociale » intègre 17 actions : 14 menées en 2014 sont reconduites et 3 projets nouveaux seront mis en œuvre.

Ces derniers visent à valoriser le vivre ensemble et la mémoire collective des Collonges (action I.3.2), à travailler sur les valeurs de la République (action I.3.3) et à mettre en place un Conseil citoyen porteur de l'implication des citoyens des Collonges dans le centre ville (action I.3.4).

I - PROJETS DE FONCTIONNEMENT

Action I.2.1 : Chantiers insertion jeunes adultes *(action reconduite)*

Un chantier éducatif pour les jeunes majeurs (18-25 ans), en lien avec le bailleur Grand Lyon Habitat, sera mené sur le patrimoine de ce dernier. L'Association intermédiaire, Saint-Genis-Emploi, portera les contrats de travail. La Ville et le bailleur financeront chacun 50% la rémunération des jeunes.

Porteur de projet : **Commune**

Coût prévisionnel : **5 190€**

→ Participation attendue de Grand Lyon Habitat : 2 595€ (auxquels s'ajoutera l'achat du matériel)

→ **Participation de la Commune : 2 595€**

Action I.2.2 : Rémunération des encadrants sur les chantiers *(action reconduite)*

Dans le cadre des actions menées par la Ville sur les thématiques d'insertion et de prévention, divers chantiers jeunes (Ville Vie Vacances pour les 16-18 ans, éducatifs pour les jeunes majeurs) sont mis en œuvre. À ce titre, la commune fait appel à l'association d'insertion « Saint-Genis-Emploi » pour mettre à disposition un encadrant technique qui coordonnera le chantier et répartira les tâches entre les jeunes.

Porteur de projet : **Commune**

Coût prévisionnel : **1 936€**

→ **Participation de la Commune : 1 936€**

Action I.2.3: Plateforme linguistique mobile *(Cofinancement CDV : action reconduite)*

La plateforme linguistique du Sud Ouest Lyonnais met en place des permanences d'accueil pour le public rencontrant des difficultés en langue française (analphabétisme, illettrisme ...) afin des les orienter vers les structures les plus adaptées. Cette action permet aussi la mise en réseau des acteurs (pour impulser, suivre et coordonner les actions en langue française) et des actions socio-linguistiques (échanges de pratiques, mise en place d'outils communs ...).

Cette action est menée en intercommunalité avec les villes de Pierre-Bénite, Oullins, Brignais et La Mulatière

Porteur de projet : **AFI, Association Formation et Ingénierie**

Coût prévisionnel : **28 750€**

→ Participation attendue de l'État : 13 050€

→ Participation attendue des autres Villes : 12 550€

→ **Participation de la Commune : 3 150€**

Action I.2.4: Mon image, ma voix *(Cofinancement CDV : action reconduite)*

De nombreux jeunes (16 - 25 ans) connaissent des difficultés dans leur recherche d'emploi et lors de toutes les étapes de leur parcours d'insertion professionnelle. À travers divers outils, cette action a pour objectif de leur apprendre les « codes » en vigueur dans le cadre d'une embauche : rédaction d'un CV, formulation de la candidature, tenue vestimentaire adaptée à la situation, manière de se présenter (ton et vocabulaire attendus, gestuelle...).

Cette action est menée en intercommunalité avec les villes d'Oullins, Pierre-Bénite, Brignais et la Mulatière.

Porteur de projet : **Mission Locale**

Coût prévisionnel : **15 287€**

→ Participation attendue des autres Villes : 6 849€

→ Participation attendue de l'association : 5 802€

→ **Participation de la Commune : 2 636€**

Action I.2.5: Appui à la création d'entreprise (Cofinancement CDV : action reconduite)

Depuis 2006, la coopérative « Graines de SOL » basée sur Pierre-Bénite promeut l'esprit d'initiative en proposant un cadre légal à de futurs créateurs d'entreprise leur permettant un démarrage immédiat de leur activité. La coopérative est en effet conçue comme un outil d'accueil, de test, d'accompagnement, d'apprentissage à la fonction d'entrepreneur (gestion financière, commerciale, comptabilité, droit, fiscalité).

Cette action est menée en intercommunalité avec les communes d'Oullins, Pierre-Bénite, Irigny, la COPAMO et la CCVG.

Porteur de projet : **Graines de SOL**

Coût prévisionnel : **218 806€**

- Participation attendue de l'État : 10 000€
- Participation attendue de l'Europe : 50 000€
- Participation attendue de la Région : 47 000€
- Participation attendue de la Métropole : 12 000€
- Participation attendue des autres Villes : 27 100€
- Participation attendue de la COPAMO : 6 000€
- Participation attendue de la CCVG : 3 000€
- Autofinancement : 52 706€
- **Participation de la Commune : 11 000 €**

Action I.2.6: CitésLab (Cofinancement CDV : action reconduite)

« CitésLab » est un dispositif visant la création d'entreprise dans les quartiers concernés par les dispositifs de la politique de la ville. Il a pour objectifs de favoriser et détecter les initiatives des habitants, les accompagner dans la maturation de leurs projets d'activité afin d'orienter et sécuriser au mieux leur parcours professionnel.

Cette action est menée en intercommunalité avec les communes d'Oullins, Pierre-Bénite et Brignais.

Porteur de projet : **Graines de SOL**

Coût prévisionnel : **61 924€**

- Participation attendue de l'État : 8 000€
- Participation attendue de la CDC : 22 803€
- Participation attendue de la Métropole: 10 000€
- Participation attendue des autres Villes : 14 738€
- **Participation de la Commune : 6 383€**

Action I.2.7 : Informatique et insertion professionnelle (Cofinancement CDV : action reconduite)

Cette action vise à rendre le public en insertion professionnelle autonome avec l'outil informatique afin que ce dernier ne constitue pas un frein à la recherche d'emploi mais un atout. Elle lui permet de maîtriser l'outil informatique dont l'apprentissage est basé sur la recherche d'emploi (consultation des sites liés à l'emploi, réalisation de leurs CV et lettre de motivation, mise en ligne et candidature par mail).

Cette action est menée en intercommunalité avec les villes d'Oullins et La Mulatière.

Porteur de projet : **OASIS**

Coût prévisionnel : **15 800€**

- Participation attendue de l'État : 5 500€
- Participation attendue de la Métropole : 900€
- Participation attendue des autres Villes : 6 500€
- Autofinancement : 400€
- **Participation de la Commune : 2 500€**

Action I.2.8: Chantiers VVV (Ville, Vie, Vacances) (action reconduite)

Ces chantiers ont lieu pendant les vacances scolaires, notamment lors des vacances d'été dans les écoles (ex : nettoyage des salles de classe avant la rentrée de septembre, remise en peinture de locaux associatifs, de bancs des parcs municipaux ...). Ils sont effectués par des jeunes des Collonges et des Barolles ayant entre 16 et 18 ans, positionnés et encadrés « socialement » par la Maison de Quartier, le Centre Social et Culturel et encadrés « techniquement » par Saint-Genis-Emploi selon les besoins. Cette action comprend l'indemnisation des jeunes (Régie d'avances) et le matériel nécessaire (ex : peinture).

Porteur de projet : **Commune**

Coût prévisionnel : **4 400€**

=> Indemnisation des jeunes : 3 000€

=> Matériel : 1 400€

→ **Participation de la Commune : 4 400€**

Action I.2.9: La Médiation (Cofinancement CDV : action reconduite)

L'association AMELY accompagne les médiateurs sociaux bénévoles. L'objectif est de permettre la poursuite des permanences de médiations sur la commune, la supervision mensuelle, le recrutement et la formation de nouveaux médiateurs ainsi qu'une journée de formation continue.

Porteur de projet : **AMELY**

Coût prévisionnel : 6 300€

Participation attendue de l'État : 2 000€

→ **Participation de la Commune : 4 300€ dont 2 300€ de mise à disposition de locaux**

Action I.3.1: Soutien au développement social et culturel (action reconduite)

Afin d'accompagner la sortie du quartier des Barolles du dispositif de la politique de la ville, la Commune financera les actions concourant au « mieux vivre ensemble » et dont certaines sont d'anciennes actions du CUCS ne bénéficiant plus d'un cofinancement de la politique de la ville : « Animation et parentalité », « Atelier sociolinguistique », « Cultures et culture »

Porteur de projet : **Centre Social et Culturel**

Coût prévisionnel : **2 714€**

→ **Participation de la Commune : 2 714€**

Action I.3.2 : Histoires vraies des Collonges (Cofinancement CDV : action nouvelle)

Cette nouvelle action culturelle propose de mettre en valeur le « vivre ensemble » à travers un travail de collecte et de partage de la mémoire individuelle des habitants du quartier sur des histoires vécues.

Porteur de projet : **Commune, « La Mouche »**

Coût prévisionnel : **20 000€**

→ Participation attendue de l'État : 3 000€

→ Participation attendue de la Caisse des Dépôts et Consignations : 2 000€

→ **Participation de la Commune : 6 000€** (dont 3 000€ versés par l'État à la Commune et auxquels s'ajoutent 12 000€ de subvention de « La Mouche »)

Action I.3.3 : Mieux vivre ensemble dans la République (Cofinancement CDV : action nouvelle)

Suite aux événements de janvier 2015 à Paris, il s'agit de lutter contre toute forme d'intégrisme et d'obscurantisme et de remettre le « mieux vivre ensemble » au cœur de l'action. Il s'agira de permettre à tous de se rencontrer, débattre, s'informer pour avoir les clés de compréhension du monde qui nous entoure (médias notamment), à travers diverses actions : films, débats/échanges

œcuméniques et sur les valeurs de la République, pique-nique citoyen, partenariat avec un caricaturiste et le collège, visite d'Izieu et d'Auschwitz...

Porteur de projet : **Léo Lagrange Centre Est - Maison de Quartier des Collonges**

Coût prévisionnel : **15 000€**

- Participation attendue de l'État : 5 000€
- Participation attendue de la Région : 5 000€
- **Participation de la Commune : 5 000€**

Action I.3.4 : Mise en place du Conseil Citoyen (Cofinancement CDV : action nouvelle)

Un Conseil citoyen sera mis en place aux Collonges afin de soutenir la participation des habitants du QPV et les associer au pilotage du Contrat de Ville. Pour définir les modalités de constitution et de désignation des membres sur deux collèges (« habitants » et « associations, acteurs locaux ») tout en respectant la parité hommes/femmes, le recours à un prestataire garantira une plus grande rentabilité.

Porteur de projet : **Commune**

Coût prévisionnel : **10 000€**

- Participation attendue de l'État : 5 000€
- **Participation de la Commune : 10 000€** (dont 5 000€ versés par l'État à la Commune)

Poste I.4.1 : Chef de projet Contrat de Ville

Le Chef de projet Contrat de Ville est responsable de la mise en œuvre de la politique de développement social et urbain, assure l'animation, le suivi administratif, technique et financier des différents dispositifs (Contrat de Ville, CLSPD) mis en place sur le territoire de la commune.

Porteur de projet : **Commune**

Coût prévisionnel : **44 608 €**

- Participation attendue de l'État : 13 900€
- Participation attendue de la Métropole : 14 869€
- **Participation de la Commune : 44 608€** (dont 28 769€ de l'État et de la Métropole versés à la Ville)

Poste I.4.2: Gestionnaire administratif et financier

L'agent, à mi-temps sur cette thématique, a en charge le secrétariat et assure le suivi des dossiers administratifs et financiers ainsi que le budget du service.

Porteur de projet : **Commune**

Coût prévisionnel : **14 057€**

- Participation attendue de la Métropole : 3 514€
- **Participation de la Commune : 14 057€** (dont 3 514€ de la Métropole versés à la Ville)

II- PROJETS D'INVESTISSEMENT

Pour 2015, les projets urbains sont en cours de réalisation (construction de la MQC aux Collonges) ou en attente de validation (requalification du Mail des Barolles au sein de la PPI). Aussi la section « investissement » présente les actions proposées par les bailleurs au titre de la Gestion Sociale et Urbaine de Proximité et répondant à l'axe du Contrat de Ville sur la mobilisation des politiques publiques.

Action II.1 : Sur-entretien des espaces extérieurs du Champlong (Cofinancement CDV : action reconduite)

Grand Lyon Habitat fait appel à une entreprise d'insertion pour effectuer l'entretien des espaces extérieurs des Collonges et depuis 2004, son volume horaire hebdomadaire a été augmenté de 10h pour garantir un meilleur niveau de prestation quant à la propreté sur les sites sensibles (ex : arrière des commerces et espaces autour du Pôle de Services Publics)

Maître d'ouvrage : **Grand Lyon Habitat**

Coût prévisionnel : **38 796€**

- Participation attendue de la Région : 7 759€
- Participation attendue de la Métropole : 7 759€
- Grand Lyon Habitat (fonds propres et charges locatives) : 23 278€
- **Pas de coût pour la Commune**

Action II.2 : Sur-entretien des espaces extérieurs- Résidence « Orion » (Cofinancement CDV : action reconduite)

Initiée en 2013, Alliade Habitat reconduit l'action de sur-entretien des espaces extérieurs sur sa résidence « Orion » aux Barolles. À ce titre, le bailleur fait appel à « Saint-Genis Emploi » pour positionner une personne en charge d'effectuer une prestation d'une heure par jour sur les espaces ciblés (parking-terrasse, parking APF, aire de jeux) en supplément de la prestation du gardien à mi-temps.

Maître d'ouvrage : **Alliade Habitat**

Coût prévisionnel : **22 375€**

- Participation attendue de la Métropole : 6 500€
- Alliade Habitat (fonds propres et charges locatives) : 15 875€
- **Pas de coût pour la Commune**

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **DIRE** qu'au titre du **fonctionnement**, les subventions versées aux associations, par la commune, pour les actions suivantes seront imputées sur le compte 6574;

Libellé de l'Action	Numéro de l'Action	Porteurs du projet	Subventions à verser en 2015
Langue française, chargé de mission	I - 2.3	AFI	3 150 €
Mon image, ma voix	I - 2.4	Mission Locale	2 636 €
Appui à la création d'entreprise	I - 2.5	Graines de SOL	11 000 €
Cités Lab	I - 2.6	Graines de SOL	6 383 €
Informatique et insertion professionnelle	I - 2.7	OASIS	2 500 €
La Médiation	I - 2.9	AMELY	2 000 €
Soutien au développement social et culturel	I - 3.1	Centre Social et Culturel	2 714 €
Mieux vivre ensemble dans la République	I - 3.3	Léo Lagrange Centre Est - Maison de Quartier des Collonges	5 000 €

– **DIRE** que la participation de la Commune en **fonctionnement**, relative aux actions suivantes, sera imputée sur les comptes **6156 - 6188 - 6228** pour les participations à verser aux prestataires;

Libellé de l'Action	Numéro de l'Action	Porteurs du projet	Prestation à verser en 2015
Chantiers Insertion jeunes adultes	I - 2.1	Divers Partenaires	2 595 €
Rémunération des encadrants sur les chantiers	I - 2.2	Saint-Genis-Emploi	1 936 €
Chantiers VVV	I - 2.8	Selon le porteur	4 400 €
Histoires vraies des Collonges	I - 3.2	Associations porteuses	6 000 €
Mise en place du Conseil Citoyen	I - 3.4	Prestataire	10 000 €

– **SOLLICITER** auprès des partenaires les **recettes** des actions suivantes :

Libellé de l'Action	Numéro de l'Action	Porteurs du projet	Institution(s) sollicitée(s)	Montant
Histoires vraies des Collonges	I - 3.2	Commune	État	3 000 €
Mise en place du Conseil Citoyen	I - 3.4	Commune	État	5 000 €
Chef de Projet Contrat de Ville	I - 4.1	Commune	État	13 900 €
			La Métropole	14 869€
Gestionnaire administratif et financier	I - 4.2	Commune	La Métropole	3 514 €

– **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les conventions et documents afférents aux documents cadres du Contrat de Ville (contrat métropolitain, convention locale d'application) et du CLSPD (plan local de prévention de la délinquance);

– **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à verser aux divers porteurs de projets les subventions présentées dans les tableaux ci-dessus au titre des actions concernées;

– **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les différentes subventions auprès des partenaires concernés;

– **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre les décisions nécessaires au versement des participations de la Ville aux diverses associations porteuses lorsque le porteur ou les sommes ne sont pas définis;

– **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les conventions et documents afférents à cette délibération;

– **DIRE** que les subventions versées sont conditionnées à la réalisation de l'action décrite et qu'elles font l'objet d'un remboursement à la Ville au prorata de la non réalisation;

– **ADOPTER** la décision modificative n°1 ci-dessous au vu de la réalisation de l'action Conseil citoyen par un prestataire :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
520/ 6574/CUCS - Conseil citoyen	-10 000	
520/6188/CUCS - Conseil citoyen	10 000	
Total	0	0

P. ROTIVEL : « Je remercie Madame TIRTIAUX pour cette belle introduction sur la cohésion sociale et on sait tous que la culture est un des tremplins à la cohésion sociale que nous ne manquerons pas d'utiliser. »

M. le MAIRE : « Sur la délibération précédente, nous ne votons pas, pour la clarté de la délibération, les tarifs. Ils vous ont été transmis pour information, mais ils seront votés par décision du Maire conformément aux délégations que vous avez accordées au Maire en début de mandat. Je le précise.

On n'a voté que la programmation et la signature des contrats de cessions et de conventions qui doivent intervenir en 2015 et 2016. Les tarifs seront donc fixés par décision et sur la base de ceux qui vous ont été transmis, afin que vous soyez bien informés. Merci de votre attention. »

B. PIERONI : « Depuis la mise en place de la politique de la ville, tant au niveau national que communal, ce sont des millions d'euros qui ont été déversés sur les quartiers sensibles, quel que soit le moment donné, en fonction des différents gouvernements qui se sont succédés. Saint-Genis Laval suit benoîtement cette politique qui coûte cher, très cher aux contribuables, pour quel résultat ?

Cette année, seul le Champlong est classé en QPV, mais certains résidents ont, semble-t-il, de plus en plus de mal à s'adapter, peut-être n'en ont-ils tout simplement pas envie, au bien vivre ensemble qui vous est si cher. Pourquoi, au fil des années, sont-ce toujours les mêmes qui fournissent des efforts et subissent en silence les incivilités ? De plus, nous regrettons que les sommes déversées ne bénéficient pas aux jeunes vivants hors de ces quartiers classés QPV et dont les familles vivent elles aussi des situations très difficiles. Ils sont de plus en plus nombreux tout l'été, car leurs parents n'ont plus les moyens de leur offrir des vacances et autres activités, tout ce dont bénéficient les jeunes des QPV qui sont peut-être même d'ailleurs leurs copains de classe. Nous avons bien noté que ces mesures étaient prises au niveau national, mais nous souhaiterions savoir ce que la municipalité pense faire pour eux, à part les laissés-pour-compte ? »

T. MONNET : « Je voulais également intervenir sur les trois nouvelles actions :

Histoires vraies des Collonges

Nous trouvons l'initiative fort intéressante ! Le principe, s'il est dans l'esprit du spectacle *Écris-moi un mouton du festival Paroles Paroles de la Mouche*, et qui s'articulait autour du collectage d'histoires intimes sur les liens entre Français et Algériens, au tournant de la guerre d'Algérie, peut être très intéressant et constructif pour tous et plus particulièrement pour les habitants des Collonges. Souhaitons qu'ils jouent le jeu.

L'action Mieux vivre ensemble dans la République

Une très bonne nouvelle. Comme nous l'avons déjà exprimé, il est nécessaire d'avoir des actions fortes pour mobiliser la population dans toutes ses diversités. Cela fait longtemps que nous prônons cette écoute, cette mobilisation citoyenne, cette éducation populaire. Pourrions-nous exprimer le fait, sans que vous nous le reprochiez, que cette action, comme la suivante, aurait pu être entreprise depuis bien longtemps ?

La dernière action : mise en place du conseil citoyen

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014 crée les conseils citoyens. La mise en place de « conseils citoyens » dans l'ensemble des quartiers prioritaires permettra de conforter les dynamiques citoyennes existantes et de garantir les conditions

nécessaires aux mobilisations citoyennes, en favorisant l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage, en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants. Nous vous souhaitons de réussir dans cette mise en place.

Ces trois actions sont de belles actions. Nous leur souhaitons de réussir, pour que demain, elles puissent être étendues et profiter à l'ensemble des quartiers de notre commune.

Nous sommes donc heureux que vous ayez repris point par point l'ensemble de nos propositions. Ces actions étaient tellement criantes que vous les auriez sans doute trouvées vous-même, il est tout de même regrettable que vous ayez eu besoin de deux mandats pour en être convaincus ! Mais nous avons confiance en la poursuite de ces opérations car c'est bien vous les faiseurs, paroles de diseurs. Enfin, si jamais l'envie vous titillait de nous demander de participer à quelque groupe de travail au sein du groupe de réflexion de Léo Lagrange, ou bien au sein d'un des deux collèges du conseil citoyen des Collonges, faites le vite, nous sommes des personnes très demandées. Nous ne sommes que deux, et entre notre participation assidue aux comités de pilotage pour les rythmes scolaires, à la bourse municipale des jeunes, au conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, aux nombreuses réunions sur l'agenda 21, et aux multiples commissions transversales thématiques traitant des modes de déplacement, de la cohésion sociale, de la santé, de l'emploi...et que sais-je encore ! Notre agenda ne pourra pas vous offrir beaucoup plus de disponibilité.

Oui, c'est volontairement démagogique car nous sommes irrités, irrités d'entendre que nous faisons de la politique spectacle durant les Conseils Municipaux, et vous êtes nombreux ici présents à le dire et le penser. Comme si toutes nos déclarations n'étaient que du cinéma, du spectacle pour impressionner les foules, et les journalistes ! Mais ne vous est-il jamais venu à l'idée que même si nous avons eu précédemment, en commission, des réponses à nos questions, il pouvait être intéressant de les reprendre en Conseil Municipal pour informer nos concitoyens ? Ou alors, jugez-vous qu'ils n'ont pas à être informés ? Quelle étrange conception de la démocratie participative que voici !

Nous devrions venir en Conseil Municipal et dire oui, ou non ou je m'abstiens, sans commentaire, sans éclairage de notre part et de votre part ! C'est ce qu'on appellerait une démarche de transparence !

Je continue mon spectacle, puisque le fait de dire ce que nous pensons en Conseil Municipal n'est que du vent, du tape à l'œil, de la frime, comme si nous n'avions pas en commission l'habitude de nous manifester tels que nous sommes !

Quand nous réclamons d'être présents aux différentes commissions, ce n'est pas comme vous nous le répétez sans cesse, pour décider à votre place, sommes-nous aussi naïfs que vous voulez nous le faire croire ? Par le passé, et aujourd'hui encore, nous avons toujours eu une démarche constructive, et nous n'avons eu de cesse de dénoncer votre aveuglement sur ce point ! Pourriez-vous alors entendre que nous sommes volontaires pour travailler ensemble pour le bien commun de notre ville ? Pourriez-vous entendre également que nous ne sommes pas obligés d'être de votre majorité pour pouvoir le faire intelligemment ?

Il y a dans cette salle une personne bien pensante qui déclare ainsi ses valeurs : « la libre entreprise, la tolérance, la solidarité, et l'humanisme, bases d'un projet de société destiné à rassembler pour construire, et non diviser pour mieux "régner". Je le répète : « bases d'un projet de société destiné à rassembler pour construire, et non diviser pour mieux "régner". La même personne déclame avec justesse : « Méfions-nous d'une politisation qui renforcerait les postures au détriment du fond. » « Les défis de l'époque comme le désarroi de nos concitoyens sont trop grands. Les responsables politiques sont disqualifiés, une crise de confiance profonde s'est installée. Redonnons un cap et du sens, loin de la cuisine politicienne conduite dans une logique clanique désastreuse qui a conduit au divorce avec nos concitoyens. À la facilité de l'instant, préférons le courage de l'adversité, dans le respect mutuel, la loyauté des convictions et une volonté affirmée ».

Elle dit encore ceci, que nous trouvons très pertinent : « Il ne s'agit pas de nier des sensibilités différentes, mais de reconnaître la capacité à s'accorder sur le principal pour relancer notre économie, assurer la cohésion nationale et la place de notre pays dans un monde en bouleversement. »

Une dernière phrase enfin : « Un rassemblement allant des démocrates-sociaux à la droite sociale

réformiste peut-être la véritable alternative dont nous avons besoin pour notre agglomération comme au niveau national, de VALLS à JUPPE .»

Alors, par honnêteté politique, nous demandons ici au diseux d'aujourd'hui, d'être demain le faiseur ! Merci d'avoir écouté notre spectacle du jour. Nous sommes prêts à entendre le vôtre ! »

M. le MAIRE : « *Merci, Monsieur MONNET. Je trouve que vous avez une saine lecture. En effet, on est face à la tribune libre que j'ai publiée en octobre. Je reconnais bien mes propos. Vous savez, les propos, c'est une chose, ensuite il faut avoir des actes qui correspondent à ce que vous avez lu. C'est bien ce que je fais aussi, tous les jours, dans cette ville de Saint-Genis Laval, et à la Métropole, ce qui m'est reproché, pour un tas de raisons politiciennes. Ensuite, j'aurais toutefois quelques différences d'appréciation à vous soumettre. »*

M. MILLET : « *Je voulais répondre à Madame PIERONI et aux propos de Monsieur CRUBELLIER. Ce qui me gêne vraiment dans vos propos, c'est que dans vos argumentaires, c'est toujours une opposition constante. Plus haut, on opposait la culture au besoin de solidarité, comme si l'un empêchait l'autre. Dans votre argumentation, on offrirait des vacances, trois-étoiles j'imagine, ce qui est sous entendu, aux jeunes du Champlong, pendant que les autres ne partiraient pas en vacances.*

Madame PIERONI, je me demande, quand même, si vous vous rendez compte de ce que nous faisons sur la ville ? Nous ne faisons pas que pour une catégorie de personnes. Quand vous évoquez le bien vivre ensemble, c'est faire des actions qui puissent concerner tout le monde. Aujourd'hui, je vous rappelle que la Ville propose des séjours, des vacances, dont les tarifs sont basés sur le quotient familial, ce qui permet à chacun d'envoyer ses enfants en vacances, dans ce que l'on appelait autrefois les colonies, qui ont été revisitées. Ensuite, il existe la bourse municipale des jeunes et rien n'empêche n'importe quel jeune, quels que soient les revenus de ses parents, de postuler pour réaliser un projet professionnel ou personnel. Cela peut tout à fait être un projet linguistique, comme passer des vacances à l'étranger, afin d'améliorer son anglais ou une autre langue comme l'espagnol aussi.

L'un empêche-t-il l'autre ? Je ne crois pas. Justement, nous vous apportons la preuve que nous pouvons faire des actions qui concernent toutes les personnes et je trouve que vouloir opposer systématiquement est un discours qui me dérange profondément. C'est assez facile et malheureusement, je comprends que cela puisse porter, parce que je suis très bien placée pour savoir que des personnes sont dans la difficulté, mais est-ce en les montant les unes contre les autres que, premièrement, on va les aider dans leurs difficultés et que deuxièmement on va améliorer la société ? Effectivement, un peu de culture pour tous est aussi un moyen de s'éveiller l'esprit et d'être ouvert.

Un autre élément me paraît très important, afin de rebondir sur les propos de Thierry MONNET, est que l'on puisse aussi avoir la capacité de s'écouter et peut-être aussi de pouvoir modifier nos points de vue, on n'est pas porteur de la vérité, et essayer de construire quelque chose de plus collectif. »

M. GUOUGUENI : « *L'objet de la délibération est donc le volet quartiers politique de la ville, anciennement CUCS - contrats urbains de cohésion sociale. Ce n'est qu'un élément du vivre ensemble dans notre politique. Vous avez parlé de millions d'euros qui ont été investis avec une efficacité, en termes d'évaluation, qui s'est avérée à Saint-Genis Laval puisque l'objectif initial est d'avoir une attention particulière sur les quartiers dits prioritaires et sensibles, avec des moyens moindres, pour qu'à terme, ils intègrent dans le droit commun. C'est l'objectif que l'on a atteint, notamment pour le quartier des Barolles, puisqu'il n'est plus labellisé quartier politique de la ville. Nous sommes donc conformes à notre objectif.*

En effet, les structures qui sont partenaires dans ces dispositifs, tel le Centre social et culturel des Barolles, quand il fait des propositions de séjour, il s'adresse aux Saint-Genois dans leur ensemble, de la même manière que la maison de quartier, aussi bien que le CLESG qui sont des dispositifs qui s'adressent aux Saint-Genois. Le contrat urbain de cohésion sociale fait un focus sur ce quartier, mais ne correspond pas à la politique dans sa globalité, car comme l'évoquait Madame MILLET, il y a une volonté d'aller vers les Saint-Genois dans leur globalité et dans leur diversité. J'en veux pour preuve, dans la délibération précédente, nous avons évoqué la question de la réforme des rythmes scolaires. Nous avons débattu sur la qualité. Sur cette réforme, on peut évoquer la qualité partenariale, mise en place pour aller vers une offre diverse et de qualité, car à travers ce

dispositif, c'est un en plus qui rentre dans le cadre du projet éducatif territorial.

Nous avons beaucoup parlé du temps scolaire, mais il faut évoquer le projet éducatif territorial qui s'inscrit dans cette dimension. Une des volontés est qu'en fonction, non pas de l'école de quartier, mais des différents groupes scolaires, on ait une proposition en termes d'équité et de diversité, à la fois sur la dimension culturelle et sportive. C'est pour cela que dans le cadre de ce dispositif, on travaille par trimestre, afin d'avoir cette offre et cette qualité de service qui est proposée.

Ensuite, Monsieur MONNET, nous avons des problèmes de lecture, en termes de démocratie participative. Vous nous avez fait une liste à la Prévert de toutes les instances dans lesquelles vous souhaiteriez participer. Simplement, je voudrais ramener le débat à la délibération qui nous concerne. C'est le contrat urbain de cohésion sociale, quartier politique de la ville.

À Saint-Genis Laval, il y a une particularité : le fait que la programmation se fait avec une pré-programmation. Je rappelle que la programmation s'effectue en préfecture avec les différents porteurs de projets, mais nous, à Saint-Genis Laval, nous avons pris le parti depuis de nombreuses années d'inviter les personnes de la Commission 1, les porteurs de projets, la Préfecture et les différents financeurs, dont la Région à une réunion de pré-programmation afin d'ensemble échanger et se coordonner.

C'est un travail de partage, pour s'imprégner des projets qu'ils vont porter, mais aussi un élément de bilan qui est intéressant à apporter.

Sur le conseil citoyen, encore une fois, vous êtes aussi bien placé. Apparemment, vous avez une expertise un peu plus approfondie de la démocratie participative, mais je voulais simplement vous rappeler qu'aujourd'hui, il y a quand même un constat à faire.

Nous avons accompagné quelques initiatives et j'en veux pour preuve les fonds d'initiatives locales portés par les habitants lors des 30 ans des Barolles.

Il y a d'autres instances de démocraties participatives. Je prends par exemple le projet social du centre social et culturel des Barolles qui est un projet majeur sur le territoire, etc..

Simplement, la dynamique associative des habitants ne se décrète pas. Nous sommes suffisamment bien placés avec Marylène MILLET pour vous le dire. Dernièrement, nous avons assisté une association qui s'est dissoute et je ne vous ai pas vu. En tout cas, nous y étions. C'est l'association $1 + 1 = 3$.

Nous essayerons, à travers ce conseil citoyen, de repartir vers ces nouvelles dynamiques et donner du sens à toute cette participation. »

M. le MAIRE : « Merci, Monsieur GUOUGUENI. Vous auriez pu rajouter que l'on a fait de nombreux projets en partenariat, par le biais de la démocratie participative sur le projet des Barolles, la maison de quartier, les équipements sportifs. Nous sommes en permanence dans la démocratie participative et la participation des citoyens.

Juste un mot d'information : pour les conseils citoyens, le législateur a prévu qu'il n'y ait pas d'élu donc il n'y en aura pas, ni de la majorité, ni de l'opposition. C'est comme cela qu'il faut clarifier les choses, car le législateur a voulu que ce soit une dynamique de quartier avec les représentants tirés au sort, les représentants associatifs ou commerciaux du secteur. Nous sommes plus dans cette dynamique-là et pas sur des comités d'élus qui seraient plus nombreux que les citoyens. C'est comme pour le COPIL des temps scolaires ou d'autres dispositifs. »

P. ROTIVEL : « Je voulais répondre à Madame PIERONI qui présente toujours une catastrophe sur les projets que l'on peut entreprendre. Pour travailler sur ce projet, il est vraiment très beau. Sur les quartiers, nous travaillons avec eux. C'est un travail partenarial et transversal qui est très intéressant, auquel la Ville croit, contrairement à certaines villes qui attaquent les projets avec des pieds de plomb. J'espère que l'on réussira et on mettra tout en œuvre pour y réussir. »

M. le MAIRE : « Merci de votre dynamisme, de votre optimisme et de votre réalisme. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 31 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention : 0.

Contre

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

M. le MAIRE : « *Je vous remercie. C'est un projet intéressant pour nos quartiers et au-delà, de l'ensemble des jeunes de la ville puisque bien entendu, tous les dispositifs ne sont pas limités aux politiques de la ville.* »

9. COHÉSION SOCIALE

Plan prévention CLSPD

Rapporteur : Monsieur Mohamed GUOUGUENI

Depuis la fin des années 70 où elle a pris ses origines, la prévention de la délinquance a évolué pour devenir une politique à part entière dont le Maire est le principal coordonnateur et ce, notamment depuis la loi du 5 mars 2007.

Le pilotage de cette politique partenariale et transversale s'appuie sur le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), présidé par le Maire, pour la mise en œuvre d'actions centrées sur les publics cibles et adaptées aux problématiques de terrain.

Faisant suite à un précédent plan national 2010-2012, l'État a redéfini en juillet 2013 sa stratégie nationale de prévention de la délinquance pour 2013-2017 qui fixe trois priorités d'intervention :

- 1/ Programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance;
- 2/ Programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intra-familiales (dont les enfants) et l'aide aux victimes;
- 3/ Programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique.

Les orientations de cette stratégie nationale ont dès lors été travaillées dans le département du Rhône à travers une large concertation entre le Préfet délégué à la Défense et la Sécurité et les communes disposant d'un CLSPD.

Signé en janvier 2014, le plan départemental a été conçu comme un outil méthodologique permettant aux Maires et Présidents des CLSPD de mettre en œuvre les priorités de la stratégie nationale à l'échelle locale et en fonction des problématiques du territoire.

Le CLSPD de Saint-Genis-Laval a quant à lui été créé en septembre 2002 et a connu une phase de restructuration importante depuis 2012. En effet, depuis trois ans, des groupes de travail thématiques réguliers regroupant un large panel de partenaires (services de la Ville, forces de l'ordre, Éducation Nationale, administrations et associations de prévention, bailleurs, associations socio-éducatives...) ont émergé et se sont formalisés (ex : cellules de veille, comités restreints des Collonges, groupe de travail "scolarité des gens du voyage" ...).

Aussi, devant décliner la stratégie nationale, la commune de Saint-Genis-Laval finalise actuellement la rédaction de son plan local de prévention de la délinquance 2015-2017, émanant d'une large concertation avec les partenaires pré-cités.

I - DÉMARCHÉ

Ce nouveau plan a permis de remobiliser le travail partenarial et transversal sur la question de la prévention de la délinquance. Cela a également favorisé une meilleure transmission d'informations pour une plus grande réactivité et mise en œuvre d'actions spécifiques adaptées aux problématiques de terrain.

Le réseau de partenaires du CLSPD est donc aujourd'hui clairement identifié et fonctionnel. C'est sur ce constat que la commune de Saint-Genis-Laval s'est appuyée pour élaborer le présent plan à travers une double approche :

- un diagnostic partagé;
- une co-construction du programme d'actions pour chacune des trois priorités d'intervention.

Ainsi, un large panel de partenaires a été sollicité à travers des questionnaires thématiques quantitatifs et qualitatifs, dont les réponses ont été compilées et présentées en réunion de travail le 09 décembre 2014, sur une demi-journée. Cette base a permis aux partenaires et à la Ville de dégager des préconisations et orientations d'actions à inscrire dans le plan de prévention.

Pour rappel, les partenaires sollicités ont été :

- **Éducation Nationale** : collèges Giono et d'Aubarède, lycées Pressin et Descartes;
- **forces de l'ordre** : Gendarmerie, Police Municipale;
- **partenaires socio-éducatifs** : Centre Social et Culturel des Barolles, Maison de Quartier des Collonges, éducateurs de l'ADSEA 69, Saint Genis Emploi, Mission Locale d'Oullins, médiateurs sociaux d'AMELY;
- **partenaires institutionnels** : État, Conseil Général (MDR), Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP), TCL;
- **bailleurs et régies** : Grand Lyon Habitat, Alliade Habitat, OPAC du Rhône, Immobilière Rhône-Alpes, Est Métropole Habitat, régie "Gindre et Lozano", régie "Lyon Métropole", régie "Monplaisir », régies Nexity « Lyon Part-Dieu" et « Lamy";
- **services de la Ville** : "Jeunesse », "Sport", CCAS, Cohésion Sociale.

II - PROGRAMMES D'ACTIONS PROPOSÉS DANS LE PLAN

1- Programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance

=> Suivi individualisé des jeunes repérés les plus en difficultés

Il s'agit de mettre en place un groupe de travail sur la notion de "parcours" des jeunes les plus en difficultés d'insertion professionnelle et sociale en définissant un référent par jeune.

=> Insertion des jeunes sans ou avec un bas de niveau de qualification

L'objectif de cette orientation est de conforter les outils existants sur la commune : chantiers éducatifs, clauses d'insertion au sein des marchés publics, mise à disposition de personnel via Saint-Genis Emploi ...

=> Soutien à la parentalité

C'est une problématique particulièrement mise en évidence lors du diagnostic partagé et sur laquelle un travail notamment à travers le renforcement du lien parent/enfant, le soutien à la fonction parentale... est à mener.

=> Lutte contre les violences scolaires

Face au constat de violences scolaires dans certains établissements, notamment les collèges, la médiation par les pairs, le lien écoles primaires/ collèges ... constituent des axes de travail.

=> Prévention auprès des mineurs

Le diagnostic dressé mettant en avant une fragilité plus importante des mineurs, l'objectif est d'optimiser me recours aux outils de prévention : maintenir le dispositif VVV (animations + chantiers), optimiser l'accueil du « Déclic K'fé », systématiser le rappel à l'ordre ...

=> Prévention des conduites addictives

La mise en place d'actions ciblées et de temps forts sur la commune sera soutenue afin de mobiliser et sensibiliser un maximum de familles et de jeunes autour de ces questions.

=> Prévention de la récidive

Il s'agit là d'accueillir des Travaux d'Intérêt Général (TIG), mesures de réparation et de renforcer les rappels à l'ordre.

=> **Partenariat socio-éducatif / scolaires**

Afin d'optimiser les actions mises en œuvre, il s'agira de rechercher la mutualisation des moyens en faisant bénéficier un public plus large, tout en favorisant l'échange d'informations.

2- Programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes et aux enfants, des violences intra-familiales (dont les enfants) et l'aide aux victimes

=> **Écoute et orientation des victimes**

L'objectif est d'améliorer l'information auprès des partenaires pour une meilleure connaissance des procédures et interlocuteurs référents.

=> **Suivi individualisé des situations les plus difficiles**

Afin d'accompagner les situations les plus difficiles, un groupe de travail partenarial regroupant les principaux partenaires concernés pourra être constitué.

3- Programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique

=> **Réactivité des partenaires sur des situations conflictuelles, notamment occupations abusives des espaces privés ou publics**

Les partenaires ont souligné la nécessité d'améliorer l'échange d'informations via les groupes de travail existants et de mettre en œuvre des diagnostics en marchant (visites de quartiers par divers partenaires afin de constater et partager les dysfonctionnements et d'y remédier).

=> **Présence humaine à optimiser**

Le travail de terrain des différents partenaires est essentiel et un des objectifs est d'optimiser les partenaires socio-éducatifs et les forces de l'ordre.

=> **Moyens en place : vidéoprotection**

L'outil a démontré son utilité dans le cadre des résolutions d'affaires. L'optimisation du réseau constitue un axe de travail.

Ces orientations par programme d'action ne sont pas exhaustives et sont amenées à évoluer à travers le travail partenarial au sein du CLSPD (ex : souffrances psychiques et comportements à risques).

4- Charte déontologique : un outil transversal pour l'échange d'informations

Une charte déontologique pour l'échange d'informations, annexée au plan de prévention et signée par les partenaires du CLSPD sera instituée. Basée sur un modèle validé au sein du Comité Interministériel de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), son objectif est de clarifier les échanges d'informations au sein des différents groupes de travail du CLSPD (notamment pour les groupes de suivi individualisé) en ce qui concerne le secret professionnel.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le plan local de prévention de la délinquance 2015-2017 ainsi que la charte déontologique pour l'échange d'informations;
- **SOLLICITER** les subventions auprès des différents partenaires et/ou organisme au regard des différentes actions pouvant être mises en œuvre.

J.P. LACROIX : « Nous encourageons, bien entendu, toute action efficace de prévention, car nous savons bien qu'il vaut mieux prévenir que guérir. Concernant la vidéo protection, nous nous félicitons qu'elle soit utile à la résolution d'affaires. Nous vous demandons, à nouveau, quelle est son utilisation, s'il y en a une, pour la petite délinquance, en liaison avec la police municipale ? Avez-vous envisagé la possibilité de mutualiser des moyens avec des villes voisines ? »

B. PIERONI : « Nous avons noté en commission des présidents, que nous, élus de l'opposition, voyons systématiquement nos demandes d'intégration à différentes instances rejetées. Nous comprenons que sur le projet précis, une certaine confidentialité soit nécessaire. Cependant, nous émettons le vœu que nous soient transmis un bilan général et un comparatif avec les années précédentes : les Saint-Genois financent au moins partiellement les différents programmes mis en place et sont en droit d'être informés des résultats, résultats qui génèrent leur quotidien, pensons-y. »

T. MONNET : « Nous souhaiterions connaître le coût de ce programme d'actions qui sont assez nombreuses. Ce coût est-il connu ou auriez-vous un montant à nous donner sur le coût total ? Je voulais également vous lire le décret du Décret du 12 juillet 2002 - Art. 3 :

« Le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance est présidé par le Maire.

Outre son Président, ainsi que le Préfet et le Procureur de la République, ou leurs représentants, qui sont membres de droit, les membres du conseil sont répartis en trois collèges :

- le premier est composé, dans le cas d'un conseil communal, d'élus désignés par le maire.

- le deuxième est composé de chefs des services de l'Etat, ou leurs représentants, désignés par le Préfet.

- le troisième est composé de représentants des professions confrontées aux manifestations de la délinquance, de responsables de services sociaux, ainsi que de représentants des associations œuvrant dans le domaine de la prévention, de la sécurité, ou de l'aide aux victimes. »

Vous avez raison, Monsieur le Maire, la sécurité et la prévention de la délinquance ne sont certainement pas l'affaire de tous. »

M. GUOUGUENI : « Monsieur MONNET, vous avez le cadre de ce dispositif. Simplement pour amener quelques éléments concernant ce dispositif : le CLSPD, en tant que tel, est un dispositif avec une réunion principale et les différents intervenants que vous venez d'évoquer. Néanmoins, le dispositif s'articule à travers d'autres petites instances ou d'autres comités. Je pense notamment à ce qui a été mis en place en particulier à Saint-Genis Laval et les cellules de veille sur les différents quartiers de la ville, avec des intervenants de type habitat, des bailleurs, les forces de l'ordre, la police municipale, les services, les éducateurs de prévention, les acteurs sociaux-éducatif pour que l'on puisse être dans l'efficacité en termes de prévention comme vous l'évoquez Monsieur LACROIX.

Le travail partenarial a amené à justement décliner cette nouvelle configuration 2015-2017, avec les thématiques que j'évoquais. Sur le coût, ce sont beaucoup de séances, de réunions et nous n'avons pas encore tous les éléments. En effet, quand on aura le coût global, on pourra vous le communiquer.

Concernant la participation, vous avez rappelé le cadre, c'est celui-ci. »

M. le MAIRE : « Sur la vidéo protection, c'est simplement un petit outil du CLSPD. Ce n'est pas essentiel et c'est utilisé chaque fois que cela est possible dans le cadre de la loi, sur de l'acquisition. La police municipale travaille sur le terrain et on connaît aussi un certain nombre de jeunes qui ont des difficultés. Après, nous sommes dans un état de droit. Ce n'est pas la vidéo surveillance qui va régler les problèmes de petite délinquance, même si cela peut aider celui qui est rentré dans l'école pour aller dormir. Ce n'est pas un outil qui est opérationnel immédiatement. Il sert à la petite délinquance.

Concernant la mutualisation, cela a été envisagé avec Oullins, par qui on avait été approché. On travaille avec Brignais aussi aujourd'hui. Oullins a ensuite mis son propre dispositif. C'est son choix et je ne le critique pas. Il est certain que l'on essaiera de mutualiser cela en termes de surveillance, quand cela sera possible, soit vers le CORG - Centre opérationnel de gendarmerie - soit la brigade de gendarmerie de Saint-Genis-Laval. J'y suis favorable parce que c'est un complément intéressant à ce dispositif qui a permis quelques élucidations d'affaires, voire

quelques éléments pour des enquêtes qui permettent de collationner les faits et de charger un peu plus celui qui est à l'origine des faits.

Je ne peux pas vous en dire plus aujourd'hui, je suis ouvert à toute mutualisation qui permettra des économies. À chaque fois que l'on mutualise, on obtient des gains de productivité, au sens noble du terme. Ce n'est pas de la technocratie, ou de la technostructure, ou simplement n'avoir qu'un aspect financier. Il faut se dégager des marges de manœuvre pour continuer ce que l'on a à faire et ne pas peser sur la fiscalité locale.

Voilà pour ce point particulier. Je suis extrêmement favorable à la mutualisation des équipements de vidéosurveillance. Cela permet d'avoir un traitement équitable de l'ensemble des territoires.

Sur la représentation. Je lis les mots de Monsieur CRUBELLIER, il ne tire pas sur Monsieur MONNET. Il a une posture politique qui est contre l'exécutif et donc je suis dans l'exécutif. Ce sont les Saint-Genois qui l'ont souhaité et j'assume mes responsabilités avec l'équipe qui m'entoure dans ce domaine du CLSPD. Je siège d'ailleurs au CLSPD pour des réunions plénières avec les procureurs, magistrats, gendarmeries ou autres. C'est une instance technique qui échange des informations avec une attention particulière à la déontologie de chaque participant. Le représentant est quelqu'un qui met en application la politique municipale sur ce que l'on vient de voir comme le CUCS, l'ensemble des actions menées par la ville. Je vous le dis, Monsieur MONNET, c'est de ma responsabilité et de la responsabilité de l'exécutif.

Ensuite, nous avons suffisamment de partenaires qui nous font remonter, comme pour les temps scolaires, des informations que l'on entend dans ce cadre des petits comités et qui travaillent ensemble sur des problématiques. On sait bien comment cela se passe. Je lis les documents fournis pour les campagnes électorales, on ne nous dit pas que l'on a bien participé comme celui-ci où vous avez été associés, mais il manque de la concertation, il n'y a pas assez de culture, etc.. On juge ensuite les personnes en fonction de leurs actions. Je vous associe autant que vous le voulez à tous les éléments. Vous l'avez été largement sur la maison de quartier, etc.. Ensuite, il y a des choses qui sont publiques. Quand il y a une réunion de quartier, vous venez, donc les élus sont associés et je m'appuie très largement sur l'expertise. Cela enrichit ma connaissance et mon action sur l'expertise de nos partenaires que nous rencontrons dans ce secteur.

Sur le CLSPD, je vois bien ce que l'on lit dans la presse et ce que l'on entend sur la sécurité pour savoir que c'est quelque chose que je suis de près et que cela doit être l'exécutif majoritaire qui doit être présent. Si vous voulez participer au CLSPD, vous avez toutes les possibilités. Il suffit d'être dans une structure qui y est associée et vous signerez la charte de déontologie. Sur le terrain vous pouvez y être. Sur le bilan, on vous le donnera et c'est à la fois celui du PRE, car le CLSPD se dirige sur les actions éducatives, donc avec les acteurs du PRE ou d'autres actions dans le domaine de l'enfance. Les problématiques sont larges et ce n'est pas seulement de la délinquance, mais parfois des situations sociales compliquées des familles, des enfants et vous connaissez cela dans le métier. Il y a aussi des acteurs de terrain qui sont professionnels. Je n'ai pas ces compétences-là, très clairement. Je n'ai pas la science infuse et je m'appuie sur eux pour essayer de définir une politique que l'on peut agréger dans la culture, dans l'insertion et un certain nombre de dispositifs qu'entraîne la Ville sur son action vers les citoyens, voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui, on est très clair. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 32 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 2

Abstentions

Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

10. PERSONNEL COMMUNAL

Rémunération des vacataires

Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER

Le statut de la fonction publique territoriale prévoit que les emplois permanents des collectivités territoriales soient occupés par des fonctionnaires territoriaux. Ces emplois peuvent dans certaines circonstances être occupés par des agents non titulaires de droit public. Ces derniers peuvent avoir différents types de contrats : des CDD jusqu'à 3 ans selon les cas ou des « contrats » horaires.

Différentes situations justifient le recours à des vacataires pour remplir des missions présentant un caractère ponctuel, discontinu et sans aucune régularité telles que :

- l'organisation de manifestations : recours à des vacataires pour le service, la préparation des actions de communication, l'organisation matérielle;
- les surveillances des cantines, des activités périscolaires ou au sein des écoles maternelles;
- les interventions dans les établissements d'accueil des jeunes enfants;
- les interventions dans le cadre de la semaine sportive;
- les interventions dans le cadre de l'entretien ménager ;

Il est proposé l'indemnisation suivante pour l'ensemble des activités, en complément de la délibération n°06.2014.053 :

- paiement au SMIC horaire majoré de 10% (CP inclus) ,
- majoration supplémentaire de 25% pour les heures réalisées les dimanches, jours fériés et de nuit (entre 22h et 6h du matin).

Considérant que les interventions présentent un caractère ponctuel, discontinu, sans aucune régularité la rémunération s'établira, après service fait sur présentation d'une fiche horaire signée.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **ADOPTER** en cette forme le principe du recours à des agents vacataires;
- **APPLIQUER** le principe de rémunération évoqué ci-dessus.

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

11. SOCIAL

Subvention exceptionnelle pour le Népal

Rapporteur : Madame Odette BONTOUX

Le séisme de magnitude 7,8 qui a ravagé le Népal le 25 avril 2015 a détruit ou endommagé des milliers d'habitations et touché des milliers de victimes à travers le pays.

Actuellement on estime à 7 250 le nombre de personnes ayant perdu la vie, un bilan qui continuera à s'alourdir dans les prochains jours. La Communauté internationale s'est immédiatement organisée pour venir en aide aux victimes et les associations humanitaires ont lancé un appel aux dons.

Ainsi, à l'instar de ce qui fut décidé suite au passage du typhon Haiyan aux Philippines en novembre 2013, la Ville à travers ses représentants propose elle aussi d'aider les habitants de ce pays dévasté en attribuant une subvention de 2 000 euros à la Fondation de France qui aura à charge l'utilisation et la répartition la plus rationnelle et la plus juste entre les différentes organisations œuvrant sur place. Compte tenu de l'ampleur de la catastrophe, les dons permettront notamment d'acheminer

des produits de première nécessité mais aussi des vaccins, des médicaments et surtout d'engager des travaux de reconstruction importants, mission principale de la Fondation de France.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 euros à la Fondation de France au profit du Népal;
- **DIRE** que la dépense sera prélevée sur le budget général, nature 6574.

Y. CRUBELLIER : « La terre a tremblé au Népal entraînant la disparition de plus de 1 500 personnes, enfants, adultes et personnes âgées. Et on ne peut avoir que le cœur serré lorsque l'on apprend ce genre de nouvelles. Il appartient alors à chacun de faire ce que son cœur lui dicte. Cependant, vous nous demandez, comme en 2012, que la commune verse 2 000 € à la Fondation de France, même si nous ne sommes pas opposés, par principe, nous posons les questions suivantes : est-ce bien le rôle de la municipalité de venir en aide via cette association qui va redistribuer à d'autres associations dont nous ignorons tout ? Est-ce que cette somme arrivera bien aux personnes concernées ? N'aurait-il pas été préférable de mettre en place, par exemple, une projection de films-documentaires payante et que les bénéficiaires aillent à une association ? Outre l'aide apportée, les Saint-Genois auraient pu être sensibilisés à la misère et aux difficultés auxquelles doivent faire face ces populations. En outre, les Saint-Genois qui auraient souhaité être plus généreux auraient pu le faire et bénéficier ainsi d'un reçu fiscal prévu. Et pourquoi le Népal et pas d'autres pays qui souffrent ? Il y a tant de causes qui mériteraient de l'aide. En versant ainsi 2 000 €, on ferait un geste, mais on ne réveille pas les consciences. »

A. CALLIGARO : « Nous partageons l'émotion créée par cette catastrophe humanitaire. Il aurait pu être envisagé l'organisation d'un événement au niveau de la commune en associant ses habitants. Cependant, Monsieur le Maire, on ne peut pas gouverner à l'émotion, elle nous fait perdre la raison et fausse nos décisions, relisez les philosophes. Nous n'avons pas de compétence générale, à chacun sa responsabilité. La solidarité internationale n'est pas une compétence de notre ville même si notre émotion est légitime. Chacun peut faire un don à l'association de son choix, s'il le souhaite et nous sommes heureux pour le Népal que beaucoup l'ait fait. L'argent des contribuables saint-genois doit avant tout servir aux Saint-Genois. Interrogeons-nous collectivement sur les événements qui motiveront dans l'avenir une participation de la commune : catastrophe naturelle, conséquence d'une guerre civile, persécution des chrétiens d'Orient. Merci. »

P. MASSON : « Petite précision juridique, mais néanmoins importante : une commune n'est pas la collectivité porteuse de la solidarité internationale. Néanmoins, les communes ont bien la compétence générale et peuvent à ce titre participer. C'est bien ce qui fait souvent débat. Nous avons le pouvoir de le faire. Par ailleurs, si la commune montre sa solidarité avec les victimes du Népal, cela n'empêche nullement les personnes et les particuliers qui souhaiteraient le faire à titre privé de le faire également. »

M. le MAIRE : « Merci, Monsieur MASSON. Concernant les dons à la Fondation de France, c'est une politique que nous avons délibérée ici et que nous souhaitons faire, parce que l'on ne s'inscrit pas dans l'aide d'urgence, ni dans l'émotion, justement, Monsieur CALLIGARO.

Quand on le fait à la Fondation de France, on s'est assuré qu'elle va financer des projets de reconstruction, d'une école, d'un hôpital et d'un logement. Elle va donc agir dans le long terme. L'urgence n'est pas de notre compétence, en effet, de réunir de la nourriture, des vêtements, ce n'est pas possible, à la distance où nous sommes. Les organisations humanitaires mondiales jouent ce rôle. Nous avons donc choisi de donner un gage de soutien à la reconstruction d'un pays.

Il est vrai que cela n'enlève pas la raison, mais pour une fois, Monsieur CRUBELLIER a dit qu'un film pouvait réveiller les consciences. Finalement, par rapport à son discours sur la culture, il voit

bien que la culture peut finalement faire quelque chose de bien et je ne désespère pas de le voir progresser dans ce domaine.

Nous avons cette logique, celle d'aider la Fondation de France à la reconstruction. Je vois que c'est sur des catastrophes importantes. Nous l'avons fait pour d'autres écoles dans des pays qui sont parfois un peu oubliés. Nous voulons donner ce signal. Bien sûr, comme l'a dit très justement Philippe MASSON, l'individuel qui souhaite donner, le fait. Les autres années, nous accompagnons cela d'une boîte à dons en mairie. Nous avons bien vu que ce n'était pas la peine, étant donné le montant à l'intérieur. Personne ne venait. Tout le monde parle de la solidarité, mais personne ne le fait. Cela devient plus compliqué de faire son chèque à la maison. Il faut le faire et c'est une petite contribution. À l'échelle d'une ville, ce n'est pas grand-chose, mais beaucoup à celle du Népal. C'est aussi, peut-être, aider à ce qu'il y ait un peu moins de migrants et que les gens retrouvent la possibilité de vivre chez eux avec une école reconstruite pour qu'ils ne soient pas condamnés à émigrer comme on le voit tous les jours.

Bien sûr, c'est une goutte d'eau dans la mer, je suis d'accord. Néanmoins, c'est aussi une aide que l'on aura à porter au niveau de la solidarité internationale, certains pour d'autres valeurs et j'en suis particulièrement fier que l'on puisse le faire et que la collectivité ait la capacité de faire cela même en temps de crise. Ce n'est pas parce que l'on est en crise que l'on ne peut pas partager la crise des autres. La solidarité est aussi celle des peuples, c'est mon point de vue. »

Y. CRUBELLIER : *« Monsieur le Maire, si vous ne désespérez pas que j'adhère à la culture, je ne désespère pas qu'un jour nos propositions soient mises en place. Je proposais un film documentaire pour attirer la population et faire en sorte que 200 personnes viennent s'impliquer directement. C'est une belle action et les gens sont très généreux quand on fait ce genre d'actions. Hier, un alpiniste est revenu et hier, à la télévision, il a indiqué que son documentaire serait à disposition, peut-être des mairies. Pourquoi ne pas le faire venir ? Il nous présente un documentaire et nous apprenons culturellement comment est fait ce pays, avec l'Himalaya par exemple. Les gens sont très généreux, bien plus que ces 2 000 euros et que vous prenez en otage les Saint-Genois c'est tout. »*

M. le MAIRE : *« J'entends bien la proposition sur le film, mais vous voulez encore creuser le déficit de l'espace culturel, avec la mobilisation du personnel, aussi, Monsieur CRUBELLIER. »*

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 31 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 3

Abstentions

Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX

QUESTIONS ORALES

Groupe "Agir à gauche"

1 - Le pacte métropolitain

« Depuis bientôt 6 mois, la métropole lyonnaise se met progressivement en ordre de marche. Nous avons précédemment abordé la question du pacte métropolitain lors d'un conseil municipal. Nous avons alors exprimé le souhait de pouvoir, en commission générale, débattre des points qui nous auraient paru intéressants de déléguer à la métropole, et inversement, de ceux qui auraient pu être délégués aux communes et plus spécifiquement à la nôtre. Nous avons alors reçu une fin de non recevoir. Nous souhaiterions dès lors connaître, à ce jour, le bilan de ce pacte métropolitain qui devrait être définitivement arrêté à la fin juin. L'estimez-vous satisfaisant ? Quelles ont été vos propositions lors de son élaboration ?

Merci de vos réponses. »

Monsieur le Maire : « Comme vous l'indiquez ce Pacte n'est pas encore arrêté, il n'est donc pas à ce jour finalisé et il apparaît donc difficile d'en faire un bilan à ce stade. Par ailleurs le calendrier a évolué son adoption étant désormais prévue non pas fin juin mais fin 2015. Il sera ainsi proposé aux conseils municipaux avant d'être voté en conseil de la Métropole.

En effet il est à ce jour encore en cours d'élaboration, la phase de consultation des Maires n'étant pas encore achevée.

J'ai ainsi récemment rencontré le conseiller métropolitain délégué en charge de cette consultation, pour lui faire part de ma perception des choses.

J'ai eu l'occasion de lui exprimer mon adhésion au principe général de mutualisation qui est poursuivi avec la mise en place de la Métropole pour une meilleure efficacité des politiques publiques à l'échelle de notre grande agglomération.

Cela ne doit pas se faire néanmoins au détriment de la proximité. J'ai donc exprimé mon souhait que la Conférence Territoriale des Maires ne soit pas uniquement une instance de concertation mais puisse aussi être force de proposition.

J'ai également exprimé mon attente d'une organisation territorialisée pour une interface de proximité avec les citoyens et les réalités locales tout comme la possibilité d'expérimenter à cette échelle.

Pour que la mutualisation métropolitaine produise l'efficacité attendue il faut en effet être attentif à ce qu'elle ne soit pas "hors sol". »

2 - Les rythmes scolaires

« Depuis la rentrée 2014, les nouveaux rythmes scolaires sont en place sur notre commune. Après plusieurs mois d'existence, nous souhaiterions connaître le bilan comptable et humain de son application.

* Pourriez-vous nous donner, par établissement, le nombre d'élèves inscrits aux activités périscolaires et le pourcentage qu'il représente par rapport à l'effectif total de ces écoles ?

* Quels peuvent être, selon vous, les principales raisons, ou les freins pour lesquels certains enfants ne participent pas aux activités périscolaires ?

* Les associations qui participent et qui animent ces activités de sensibilisation et de découverte, constatent-elles une augmentation du nombre d'inscriptions, et une plus grande diversité sociale et culturelle des inscrits ?

Merci de vos réponses. »

Monsieur DELAGOUTTE : « Comme nous nous y sommes engagés, vous serez conviés à une réunion de bilan fin juin avec l'ensemble des partenaires. Ce sera l'occasion d'échanger sur ce dispositif qui apparaît d'ores et déjà comme une réussite à Saint-Genis-Laval et je tiens à saluer de nouveau l'implication de tous. »

Groupe "Saint Genis Bleu Marine"

1 - Paniers de nos villes, le groupe FN avait raison !

« Nous apprenons par voie de presse dans le journal du PROGRES du vendredi 15 mai, que l'Association a été mise en liquidation et je dois bien avouer que nous n'avons pas été très surpris.

Lors de ma campagne électorale, j'avais émis des doutes sur la viabilité du modèle économique de ce projet.

Cette association a reçu une subvention de 10 000 €. Nous avons voté contre l'attribution de cette subvention à cette association.

Lors de la commission du mois de septembre, Mr Mohamed GOUGUENI, 1^{er} adjoint, nous a expliqué que le bilan qui lui a été présenté en juillet était satisfaisant ! Malgré nos demandes réitérées, ce document ne nous a toujours pas été transmis, à ce jour.

L'Association a été mise en liquidation le 25 février 2015 ! Dont acte !

La commission dont je fais partie n'en n'a pas été informée !

Les Saint-Genois ont donc encore été mis à contribution en pure perte.

Maintenant, plusieurs questions se posent.

Quelles vont être les conséquences pour les commerçants ayant investi dans ce système ?

Quels sont vos projets pour soutenir le petit commerce, acteur primordial de la vie de notre commune ? »

Monsieur GUOUGUENI : « La ville de Saint-Genis-Laval a rejoint celle d'Oullins sur ce concept innovant en complément de l'ensemble de ses actions de soutien qu'elle déploie en direction du commerce local.

Dès le départ il était convenu d'une part qu'il s'agissait pour les collectivités d'initier le dispositif qui avait ensuite vocation à être repris intégralement par les commerçants, et d'autre part que si tel n'était pas le cas que les villes mettraient un terme à celui-ci.

Nous nous autorisons le droit à l'expérimentation avec toujours une évaluation.

Il se trouve qu'en dépit d'un bilan effectivement satisfaisant pour les commerçants investis dans ce dispositif, ce dernier n'a pas trouvé son équilibre du fait d'un nombre insuffisant de membres.

La participation d'autres communes qui était souhaitée aurait certainement pu permettre d'atteindre cette taille critique. Malheureusement il n'y a pas d'autres communes qui ont intégré le dispositif.

Ce dernier s'arrête donc, la SIC étant en liquidation judiciaire.

Nous avons récemment rencontré les commerçants et évoqué ce sujet sans que des problématiques particulières ne soient soulevées par ces derniers. En effet les conséquences sont très limitées. Certains vont en effet perdre le produit de leur vente en ligne sur les dernières semaines mais cela porte sur des sommes limitées. Pour le reste aucun commerçant saint-genois n'ayant participé au capital de la SIC, il n'y a pas de conséquence pour eux sauf à voir disparaître ce dispositif qui était un nouvel outil intéressant.

En ce qui concerne les actions que développe la ville en direction de nos commerces de proximité elles sont nombreuses et nous avons précisément eu l'occasion d'en parler avec les commerçants lors de la récente réunion que j'ai évoquée. Sans être exhaustif, car nous avons souvent l'occasion d'évoquer ces sujets, cela va des aménagements des espaces publics qui concourent à l'attractivité commerciale, en passant par des outils comme la préemption de baux commerciaux ou le livret d'accueil, tout comme l'action de la ville sur le stationnement que ce soit par le système en centre ville qui favorise les rotations, ou encore la signalétique... »

2 - Ras le bol des fumées et des ventes illégales, cela doit s'arrêter !!!!

« Depuis plusieurs semaines, une curieuse pratique s'est instaurée sur l'aire de jeux du quartier du Champlong. Quelques personnes, la plupart extérieures au quartier, font griller des saucisses et les proposent à la vente, chaque soir, à partir de 17 heures. Le matériel reste sur place, d'un soir sur l'autre.

Plusieurs habitants ont interpellé les pouvoirs publics, Grand Lyon habitat, les services municipaux, la gendarmerie, en vain.

Informé, le Groupe Saint Genis Bleu marine, le 25 avril, a publié un communiqué de presse adressé au journal de PROGRÈS.

Le lendemain, et durant 15 jours environ, ces pratiques ont cessé.

Nous étions heureux que, grâce à notre intervention, les habitants aient pu être entendus. Malheureusement, le répit fût de courte durée puisque les barbecues ont été remis en service le 13 mai !

Aussi, nous vous interpellons et insistons sur le fait que les habitants sont particulièrement excédés. Ils vous posent la question suivante :

« Faut-il attendre qu'un accident se produise pour qu'il soit définitivement mis fin à ces pratiques dangereuses et illégales ? » »

Monsieur le Maire : *« Permettez-moi de ne pas considérer comme vous que vos communiqués de presse ont un effet immédiat sur ce type d'agissements ! Ce serait leur donner un pouvoir magique qu'ils n'ont pas, je regrette de vous décevoir !*

Sur le fond, les acteurs, que ce soit le bailleur, nos partenaires de la maison de quartier, la police municipale ou la gendarmerie sont attentifs pour limiter la gêne aux riverains avec l'arrivée des beaux jours.

Dans un état de droit il ne suffit pas d'avoir des témoignages il faut aussi avoir des bases légales pour qualifier un délit et agir sur son auteur. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10

Fait à Saint-Genis-Laval, le 29 mai 2015
Le Maire de Saint-Genis-Laval
Roland CRIMIER